

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 2 septembre 2020

1er vice-président		
et président de séance:	M. Angelo	GIULIANO
Secrétaire:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs:	M. Benoît	RUCHET
	M. Murat	KARAKAS
Huissier:	M. Jean-Michel	TALON
Huissier suppléant:	M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 2 septembre 2020 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour annoncé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2020

2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement :

- 2.1 de M. Julien Chevalley (PLR), démissionnaire ;
- 2.2 de M. Yves Laurent Kundert (Verts), démissionnaire ;
- 2.3 de Mme Livia Balu (Verts), démissionnaire.

3. Nominations

- 3.1 d'une ou d'un membre de la Commission communication et organisation du Conseil communal (CCO), en remplacement de M. Olivier Raduljica (SOC), démissionnaire ;
- 3.2 d'une ou d'un membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de M. Yves Laurent Kundert (Verts), démissionnaire.

4. Communication du bureau, notamment :

- 4.1. relative au déroulement de la séance du 2 septembre 2020 ;
- 4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Béatrice Tisserand (Verts) : « Pour un subventionnement de la pose d'une toiture végétalisée ». (Date de la commission : lundi 14 septembre 2020 à 19 h. 00, à la buvette de la Saussaz, Route de la Saussaz 24, à Chailly/Montreux) ;
- 4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Gaëtan Cousin (Verts) : « Développer la possibilité du télétravail partiel pour le personnel communal ». (Date de la commission : mardi 29 septembre 2020, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

- 4.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Emmanuel Gétaz (ML) : « Pour que nos serres communales répondent aux exigences d'une ville respectueuse de l'environnement ». (Date de la commission : jeudi 24 septembre 2020, à 19 h. 00, aux serres communales de l'établissement horticole de la Karma, au chemin du Vallon 26, à la Tour-de-Peilz. La visite sera suivie d'une séance de commission à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;
- 4.5. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Joe Filippone (PLR) : « L'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA) ». (Date de la commission : lundi 6 juillet 2020, à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux).

5. Correspondance

6. Communications de la Municipalité

- 6.1. relative à l'annulation du plan général d'affectation (PGA) - territoire urbanisé – suite aux décisions du Tribunal fédéral reçues le 3 juin 2020

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions

- 8.1 sur le rapport No 07/2020 relatif à la gestion communale durant l'année 2019. (Rapp. Mme Geneviève Brunner) ;
- 8.2 sur le préavis No 12/2020 relatif aux comptes communaux 2019. (Rapp. M. Claude-Pascal Gay) ;
- 8.3 sur le préavis No 13/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 100'000.-, au maximum en vue d'une planification générale de la verdure en ville et de l'obtention d'une certification « VILLEVERTE SUISSE » de la Commune de Montreux. (Rapp. M. Mario Gori) ;
- 8.4 sur le préavis No 14/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.00 TTC au maximum pour le renouvellement d'un collecteur communal d'eaux claires, de l'éclairage public, des ouvrages de soutènement et de la réfection de la chaussée du chemin de Tavallaz à Chailly. (Rapp. M. Benoît Ruchet) ;
- 8.5 sur le préavis No 15/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'460'000.00 TTC au maximum, sous déduction de la participation du promettant-superficiaire de la parcelle privée communale « Aux Grands-Prés » No 2052 d'un montant de CHF 965'000.00, pour l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la route cantonale RC 734-B- P, route de Chailly, au droit des chemins des Crêtes et de Baugy, devant desservir notamment le futur quartier des Grands Prés. (Rapp. M. Jonathan Al Jundi) ;
- 8.6 sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Jessica Ruedin (Verts) « COVID-19 : relance de l'économie locale et urbanisme tactique ». (Rapp. : M. Tal Luder) ;

- 8.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Nicolas Büchler « Sociétés locales et COVID-19, comment limiter la casse ? ». (Rapp. : Mme Carola Fastiggi) ;
- 8.8 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Joe Filippone « pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA) ». (Rapp : M. Gaëtan Cousin) ;

9. Préavis de la Municipalité

- 9.1. No 16/2020 relatif à une demande de crédit de CHF 78'195.- TTC pour confirmer le financement la part communale 2020 de Montreux relative à la mise en place d'une structure d'agglomération et au financement des études d'élaboration d'un plan directeur intercommunal et d'un nouveau projet d'agglomération pour la Riviera (Date de la commission : lundi 7 septembre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens).
- 9.2. No 17/2020 relatif à l'acquisition d'une pelle de manutention pour le transfert du papier-carton, le transfert du compost et la rationalisation des bennes de la déchèterie et de la voirie, d'un montant maximum de CHF 269'250.00 TTC (Date de la commission : mardi 8 septembre 2020 à 19 h. 00, au service de la voirie et des espaces verts, Route de Brent 6, à Chailly).

10. Rapport de la Commission communication et organisation du Conseil communal (CCO)

11. Développement des motions et des postulats

12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

13. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le premier vice-président Angelo Giuliano déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le premier vice-président

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Je suis heureux de vous retrouver pour notre première séance de l'année politique 2020-2021.

Je salue la Municipalité *in corpore* ainsi que Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale *ad interim*, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau et notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je souhaite également la bienvenue au public et aux représentants des médias.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Pour les raisons sanitaires que vous connaissez, la feuille de présence a été à nouveau supprimée pour cette séance.

Nous allons donc procéder à l'appel nominal pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 77 conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

77 conseillères et conseillers sont présents.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Caroline Buff, Sandra Genier, Carole Grangier, Marlyse Rebetez, Ida Rodman
MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Laurent Demartini, Bruno Femia, Francis Gonzalez, Grognez Patrick, Claudio Mamarella, Daniel Meillaud, Pierres-Yves Nussbaum, Cyril Pabst, José Jorge, Olivier Raduljica, Pierre Rais, Kastriot Ramiqi, Christian Vernier

Absents non excusés : MM. Bassam Degerab, Christophe Privet

Absent : M. Daniel Manzini

Comme de coutume, la liste des conseillers qui se sont fait excuser sera jointe au procès-verbal de cette séance.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions. Etant donné également l'envergure de l'ordre du jour, je vous remercie par avance de votre concision.

Je vous remercie enfin d'avoir respecté les mesures de sécurité qui vous ont été communiquées par courrier électronique hier et vous enjoins d'ores et déjà à éviter tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 4.1 de l'ordre du jour.

En ce qui concerne la clôture de la séance, des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

En tout premier lieu, je souhaiterais proposer une modification de l'ordre du jour, modification qui consiste à

- **Ajouter un point 0 à l'ordre du jour, concernant une communication au sujet de la démission du Président du Conseil, M. Olivier Raduljica.**

Cette modification suscite-t-elle des oppositions ?

Si ce n'est pas le cas, je considère cette modification comme approuvée.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 2 septembre 2020.

0. DÉMISSION DU PRÉSIDENT ÉLU AU CONSEIL COMMUNAL

Je vais vous lire la lettre de démission de M. Olivier Raduljica datée du 29 août 2020 :
Lecture du courrier ^{annexe1}

En conséquence, selon l'article 40 alinéa 1 de notre règlement, en tant que premier vice-président de ce conseil, je vais présider cette séance en remplacement du président démissionnaire.

Des nominations pour élire le nouveau président ainsi que les 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents figureront à l'ordre du jour du prochain Conseil.

À titre personnel, je souhaiterais vous faire part des considérations suivantes : il faut du courage pour accepter des fonctions importantes, qu'elles soient politiques ou pas, peu importe ; mais il faut peut-être encore plus de courage pour y renoncer en cours de mandat. Je vous invite donc à respecter la décision de M. Raduljica et à lui témoigner votre soutien de la manière que vous jugerez la plus adéquate.

Applaudissements de l'assemblée.

Quant à la conduite de cette séance par votre serviteur, je sollicite votre plus grande indulgence, étant donné que j'ai été amené à la présider au pied levé.

Pour conclure ce point, je vous citerai l'adage bien connu : « C'est au pied du mur ... qu'on voit mieux le mur ... », donc pardonnez-moi d'avance si je ne suis pas attentif à vos demandes de prises de parole, c'est que mon champ de vision est obstrué.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2020

M. le premier vice-président

Concernant le PV du 24 juin 2020, y a-t-il des demandes de modifications ?

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du Procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT :

2.1 de M. Julien Chevalley (PLR), démissionnaire.

2.2 de M. Yves Laurent Kundert (Verts), démissionnaire ;

2.3 de Mme Livia Balu (Verts), démissionnaire.

M. le premier vice-président

La lettre de démission de M. Chevalley a été lue lors du précédent conseil.

En ce qui concerne les lettres de démission de M. Kundert et de Mme Balu, elles vous seront communiquées au point 5 de l'ordre du jour.

M. le premier vice-président

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h15 et ont vérifié l'éligibilité de :

- Monsieur Fabrice Pfulg en remplacement de Monsieur Julien Chevalley (PLR),
- Mme Claudia Hischenhuber en remplacement de M. Yves-Laurent Kundert (les Verts)
- Mme Ruth Bär en remplacement de Mme Livia Balu (les Verts), démissionnaires.

Il a été procédé à l'élection de M. Fabrice Pfulg conformément à l'art. 66 LEDP et à l'élection de Mesdames Claudia Hischenhuber et Ruth Bär conformément à l'art. 67 LEDP.

Nous allons procéder à l'assermentation des 3 nouveaux conseillers selon l'article 6 de notre règlement:

Je prie Madame Hischenhuber, Madame Bär et Monsieur Pfulg de venir devant le pupitre, en gardant les distances de sécurité s'il vous plaît, et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire : JE LE PROMETS !

Lecture de l'article 6.

Madame Claudia Hischenhuber, Mme Ruth Bär et M. Fabrice Pfulg sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le premier vice-président

Nous vous félicitons pour votre élection.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement sur la table qui se trouve à votre droite.

Vous pouvez également récupérer votre carte de vote auprès de l'huissier M. Talon et rejoindre l'assemblée dans les rangs qui vous conviennent en empruntant le chemin le plus court.

3. NOMINATIONS

3.1 d'une ou d'un membre de la Commission communication et organisation du Conseil communal (CCO), en remplacement de M. Olivier Raduljica (SOC), démissionnaire

M. le premier vice-président

Pour le remplacement de M. Olivier Raduljica, y a-t-il une proposition du groupe Socialiste ?

M. Nicolas Büchler (SOC)

Merci Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe Socialiste présente la candidature de Mme Charlotte Chevallier.

M. le premier vice-président

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire Mme Charlotte Chevallier tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, Mme Charlotte Chevallier, vous êtes élue membre de la commission communication et organisation (CCO) et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 d'une ou d'un membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR), en remplacement de M. Yves Laurent Kundert (Verts), démissionnaire.

M. le premier vice-président

Pour le remplacement de M. Yves Laurent Kundert, y a-t-il une proposition du groupe des Verts ?

M. Gaëtan Cousin (les Verts)

Le groupe des Verts propose la candidature de M. Florian Chiaradia.

M. le premier Vice-président

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Florian Chiaradia tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Florian Chiaradia, vous êtes élu membre de la délégation variable au Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera (ASR) et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT :

4.1 relative au déroulement de la séance du 2 septembre 2020

M. le premier vice-président

Deux documents présentant le plan de protection adopté d'entente avec la préfecture et détaillant les mesures à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers hier matin par courrier électronique.

J'attire votre attention sur les points suivants, cela constitue peut-être une répétition par rapport à la communication transmise hier mais certains d'entre vous n'ont peut-être pas eu l'occasion d'en prendre connaissance :

- Etant donné que les distances de sécurité préconisées par l'OFSP ne peuvent pas être respectées dans cette salle, le port du masque est obligatoire pendant toute la durée de séance ; la seule exception possible est pendant la prise de parole, aux choix des intervenants, cela est toutefois déconseillé ; pour ma part, étant donné que je suis amené à parler à longueur de séance, vous comprendrez que je demeure démasqué ;
- Les déplacements dans la salle doivent être limités au strict nécessaire; les présidents de commission s'exprimeront directement depuis leur place; ils sont invités à passer auprès de notre secrétaire Céline Morier à l'issue de la séance afin de signer leur rapport; les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront également leur intervention depuis leur place ;
- Les places que vous occupez lors de cette séance seront mémorisées par le biais d'une prise de vue de l'écran présentant le plan de la salle et indiquant le nom de chaque conseiller, afin de conserver une trace des proximités, en cas d'éventuels contacts avec des personnes atteintes du COVID-19 constatés suite à la séance; dans ce cas, il est possible que les services cantonaux compétents vous contactent pour ordonner une mise en quarantaine ;
- La salle du conseil a été nettoyée et le mobilier désinfecté avant la séance par le personnel du service DBS, que je remercie pour son travail; les mêmes opérations seront effectuées après la séance ;
- À l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

M. Alain Imhof (SOC)

M. le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais simplement vous demander pour quelles raisons nous ne sommes pas au Pierrier, qui permet la distanciation sociale et l'abandon du masque pendant toute la séance, le port de ce dernier est quand même assez complexe pour une séance d'une telle durée.

J'en veux pour preuve que dans le domaine judiciaire nous organisons habituellement les tribunaux de sorte à avoir la distanciation nécessaire, permettant d'éviter le port du masque pendant de longues séances et où les personnes sont appelées à prendre la parole.

Je vous remercie.

M. le premier vice-président

Merci de votre question. À titre personnel j'étais aussi favorable pour ne pas siéger dans la présente salle du Conseil. Simplement il s'agit d'une décision du précédent

président. Je ne rejette pas la faute sur lui, mais étant donné que j'ai appris samedi matin que j'allais reprendre l'organisation de la séance, c'était beaucoup trop court pour pouvoir changer de salle.

Pour les prochaines séances, nous évaluerons la possibilité de faire une séance *extra-muros*, qui permette de siéger sans les masques.

4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Béatrice Tisserand (Verts) : « Pour un subventionnement de la pose d'une toiture végétalisée »

(Date de la commission : lundi 14 septembre 2020 à 19 h. 00, à la buvette de la Saussaz, Route de la Saussaz 24, à Chailly/Montreux)

Présidence PLR : M. François Grand

Membres : Mmes Susanne Cornaz, Bibiana Streicher, Béatrice Tisserand
MM. Ihab Al Jundi, Christian Bécherraz, Dominik Hunziker,
Antony Huys, Benoît Ruchet, Vincent Tschopp

M. le premier vice-président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Gaëtan Cousin (Verts) : « Développer la possibilité du télétravail partiel pour le personnel communal »

(Date de la commission : mardi 29 septembre 2020, à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens)

Présidence ML : Mme Susanne Lauber Fürst

Membres : Mme Claudine Borloz
MM. Jonathan Al Jundi, Stan Bosshard, Gaëtan Cousin, Mario Gori, Olivier Müller, Benoît Ruchet, Bernard Tschopp, Michel Zulauf

M. le premier vice-président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Emmanuel Gétaz (ML) : « Pour que nos serres communales répondent aux exigences d'une ville respectueuse de l'environnement »

(Date de la commission : jeudi 24 septembre 2020, à 19 h. 00, aux serres communales de l'établissement horticole de la Karma, au chemin du Vallon 26, à la Tour-de-Peilz. La visite sera suivie d'une séance de commission à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens)

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Claudia Hischenhuber
MM. Nicolas Büchler, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz,
Antony Huys, François Pochon, Michel Posternak, Silvano Pozzi.

M. le premier vice-président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.5. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Joe Filippone (PLR) : « L'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affection (PGA) »

(Date de la commission : lundi 6 juillet 2020, à 19 h. 00, à l'Aula de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est, Rue de la Gare 33, à Montreux)

Présidence les Verts : M. Gaëtan Cousin

Membres : Mmes Tanya Bonjour, Christine Menzi
MM. Ihab Al Jundi, François Cardinaux, Joe (Joseph) Filippone, Emmanuel Gétaz, François Grand, Olivier Müller, Romain Pilloud

M. le premier vice-président

La commission a déjà eu lieu le lundi 6 juillet 2020, à 19 h. 00, dans cette même salle. Il n'y a en principe pas lieu d'ouvrir la discussion à ce stade étant donné que le rapport de cette commission sera discuté au point 8.8 de l'ordre du jour.

Y a-t-il néanmoins une demande de parole ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le premier vice-président

Comme annoncé au point 2 de l'ordre du jour, nous avons reçu les lettres de démission de M. Yves-Laurent Kundert et de Madame Livia Balu. *Lecture des lettres.* annexes 2 et 3

Nous avons également reçu la lettre de démission de M. Pierre-Yves Nussbaum, membre du groupe socialiste, en date du 29 août 2020. *Lecture de la lettre.* annexe 4

M. Nussbaum sera remplacé lors de la prochaine séance du conseil. Il s'agira également de nommer la personne qui le remplacera au sein de la commission des finances.

Nous avons également reçu un courrier de démission de la commission de gestion de la part de M. François Grand. *Lecture de la lettre.* annexe 5

Le siège de M. Grand à la CoGest sera repourvu lors de la prochaine séance du Conseil.

Nous avons reçu un courrier de la part d'un groupement d'habitants du quartier Rossillon/Vuarennes en date du 13 juillet 2020. *Lecture de la lettre.* annexe 6

Les signataires sont Mmes et MM. Vanessa Egli, Stefan Rubi, Jurg Hodel, Michèle Küng, Sylviane Genetti, Jean-Philippe Genetti, Delphine Sage, Gerard Sage.

Cette lettre-pétition a été discutée en séance de bureau, conformément à l'article 110 alinéa 1 de notre règlement ; étant donné qu'elle contient des requêtes qui sont de la compétence du Conseil, elle sera renvoyée à l'examen d'une commission qui sera nommée lors de la prochaine séance.

Nous avons enfin reçu une pétition du groupe Clarens Ensemble, représenté par Madame Geneviève Capitanio, en date du 28 août 2020, contenant 8 demandes. *Lecture de la lettre.* annexe 7

La liste de signataires comportant 693 noms répartis sur 45 pages, je pense que vous me ferez grâce de leur lecture.

Les thèmes et demandes contenus dans cette pétition sont assez variés, certains sont de compétence municipale, d'autres par ; une analyse de leur contenu sera faite par le bureau en collaboration avec la Municipalité afin de déterminer la suite à y donner.

Nous avons reçu des courriers de remerciements de la part de deux associations qui ont reçu des dons de la part du Conseil communal, dons qui ont été prélevés sur le budget non dépensé suite à l'annulation du repas de fin d'année politique du Conseil. Le premier émane de l'association des intérêts de Chailly-Baugy-Les Crêtes et environs. *Lecture de la lettre.* annexe 8

Le second est de la part du l'association Partage Riviera. *Lecture de la lettre.* annexe 9

Tous ces courriers seront joints au procès-verbal de cette séance, la liste de signataires de la deuxième pétition sera disponible au greffe pour ceux qui souhaiteraient la consulter.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 relative à l'annulation du plan général d'affectation (PGA) - territoire urbanisé – suite aux décisions du Tribunal fédéral reçues le 3 juin 2020

M. le premier vice-président

Vous avez tous reçu avec l'enveloppe une communication municipale relative à l'annulation du PGA suite aux décisions du Tribunal Fédéral reçues le 3 juin 2020.

La Municipalité a-t-elle des informations complémentaires quant à cette communication ou d'autres communications à faire ?

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

5 motions, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Pour une commune de Montreux avec son cinéma » de Mme Géraldine Torchio
2. « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac » de M. François Grand et consorts
3. « Pour l'établissement d'un plan de sécurisation et de pacification permanents du domaine public prenant en compte les spécificités de l'ensemble du territoire de notre commune » de M. Tal Luder, *qui sera développée pour la séance du mois d'octobre*
4. « Sauvons les cinémas de Montreux » de M. Emmanuel Gétaz

5. « Création d'un fond de garantie ou soutien pour les manifestations montreuusiennes pour 2021 à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne. »
de M. Emmanuel Gétaz

1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Postulat pour la sauvegarde de Vergers 2 » de M. Sébastien Giovanna

5 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 12 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Interpellation relative à l'association Montreux A.Live » de M. Benoît Ruchet
2. « Clarensiens ou Clarensois, telle est la question » de M. Tal Luder
3. « Ancienne poste des Planches, Montmartre de Montreux et politique culturelle » de M. Florian Chiaradia
4. « Quel avenir pour l'Îlot Bar ? » de Mme Géraldine Torchio
5. « Interpellation concernant les escaliers mécaniques de l'Hôtel Suisse » de M. Alexandre Staeger

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur le rapport No 07/2020 relatif à la gestion communale durant l'année 2019. (Rapp. Mme Geneviève Brunner)

M. le premier vice-président

Madame la présidente, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

Mme Geneviève Brunner (PLR)

Merci M. le premier vice-président, je n'ai rien à ajouter en ce qui concerne le rapport, par contre je tiens à remercier les membres de la commission de gestion pour leur travail, leur engagement, pour le bon esprit d'équipe qui a régné tout au long de cette année qui fut quand même particulière. Je remercie aussi la Municipalité, ainsi que la secrétaire adjointe *ad interim* pour son aide précieuse et toutes les personnes qui ont contribué, au travers de leur fonction, à l'élaboration de ce rapport. Je vous remercie.

M. le premier vice-président

Nous allons procéder de la manière suivante : je vais ouvrir la discussion générale sur le rapport de la Municipalité relatif à la gestion communale durant l'année 2019 ainsi que sur le rapport de la commission de gestion. Puis j'ouvrirai la discussion sur les vœux et observations émis par la CoGest et qui figurent aux pages 60 à 63 du rapport ainsi que sur les réponses de la Municipalité.

Nous terminerons par la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et nous passerons au vote sur ces conclusions.

Y a-t-il des oppositions quant à cette manière de procéder ?

Si ce n'est pas le cas, j'ouvre la discussion générale sur le rapport de la Municipalité relatif à la gestion communale durant l'année 2019 ainsi que sur le rapport de la commission de gestion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

J'ouvre la discussion sur les vœux de la CoGest et les réponses de la Municipalité. Je prie Madame la Présidente de nous lire le vœu, la réponse de la Municipalité et le vote de la commission.

Mme Geneviève Brunner (PLR)

Vœu N° 1

La CoGest souhaiterait qu'en cas de projet important, afin de lui permettre d'effectuer sa mission, elle ait, malgré la clôture de certains des préavis liés à cet objet, la possibilité d'avoir accès à tous les préavis, de l'étude à son exécution.

Réponse

La Municipalité prend acte de cette demande et relève que l'ensemble des préavis municipaux adoptés sont publics. Elle est dès lors pleinement disposée à répondre favorablement à toute demande de la CoGest d'avoir accès à des préavis relatifs à un même projet, accompagnée d'une liste détaillée des préavis requis.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

M. le premier vice-président, ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vœu N° 2

En cas de financement partiel d'un objet qui pourrait, comme c'est le cas lors d'un legs, ne pas aboutir au montant promis, ou être à tout moment modifié, la Cogest propose de le mentionner clairement au sein du préavis.

Réponse

La Municipalité partage le vœu de la commission de gestion. Elle veillera à préciser systématiquement dans ses préavis le niveau de certitude et de précision des participations éventuelles de tiers au financement d'un crédit d'investissement.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

M. le premier vice-président, ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vœu N° 3

La CoGest souhaiterait que lorsque les conclusions d'un préavis ont été votées par le Conseil communal, et que, celles-ci ne peuvent être intégralement réalisées comme adoptées, une communication soit systématiquement transmise aux conseillers communaux et ce, dès la connaissance d'une modification des conclusions.

Réponse

La Municipalité a pris note de la demande de la CoGest. D'une manière générale, conformément à la loi (article 10 alinéa 1 du Règlement sur la comptabilité des communes, RCom ; RSV 175.31.1), elle veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés. La Municipalité s'engage à communiquer systématiquement au Conseil toute modification significative apportée aux conclusions d'un préavis, lors de son exécution, d'une manière susceptible d'impacter défavorablement l'engagement financier de la Commune, comme elle le fait d'ailleurs régulièrement.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

M. le premier vice-président, ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Vœu n° 4

Lors de tout préavis pour l'achat et/ou le renouvellement de véhicules, la commission de gestion demande qu'un tableau synoptique de l'ensemble des véhicules de tous les services, soit joint au préavis, pour garantir une vue globale des renouvellements.

Réponse

La Municipalité comprend cette demande et prévoit que lors de tout préavis pour l'achat et/ou le renouvellement de véhicules, un tableau synoptique de l'ensemble des véhicules de tous les services sera joint au préavis, pour garantir une vue globale des renouvellements.

En particulier, le service de la voirie et des espaces verts s'engage à fournir les informations selon le modèle requis et validé par la CoGest.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu au vœu.

La commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

M. le premier vice-président, ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Observation N°1

La Cogest estime qu'il est nécessaire que les terminologies adéquates apparaissent de manière claire dans les préavis de la Municipalité, en particulier dans les titres et les conclusions, afin d'éviter toute erreur d'interprétation de la part des conseillers communaux et au moment des votes du Conseil communal.

Réponse

La Municipalité prend acte de cette observation et s'engage, notamment en présence de décisions complexes, à être plus attentive à la clarté des conclusions du préavis, en collaboration avec son service des finances.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'observation.

La commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

M. le premier vice-président, ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Observation N°2

La commission de gestion propose que la Municipalité exige de recevoir des preuves écrites de la part de ses différents prestataires, lorsqu'il s'agit de sujets essentiels qui peuvent porter à conséquence, comme par exemple dans le cas de la gestion des données personnelles en lien avec l'envoi du matériel de vote.

Réponse

La Municipalité prend acte de cette observation et en tiendra compte.

Elle précise qu'elle entretient des contacts réguliers avec les prestataires externes des différents logiciels en vigueur au sein de l'administration communale (par ex. Nest, Xpert Meeting, Pro Concept, Zeit, Autocad, Skidata, etc.). Ces échanges sont en principe largement documentés, par l'intermédiaire de procès-verbaux ou de courriels, par exemple.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à cette observation.

La commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

M. le premier vice-président, ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier vice-président

Montreux Libre salue l'excellent rapport.

Sur cette observation de la commission de gestion, le rapport démontre que l'oubli de plus de 1'000 personnes ayant droit de vote est le résultat d'une grave erreur municipale.

Il ne s'agit pas d'une erreur de programmation d'un logiciel, mais d'un manque de suivi de l'administration, sur un domaine qui est pourtant au cœur du système démocratique.

Montreux Libre espère que la Municipalité et l'administration passeront en revue tous les processus de ce type et mettront en place des systèmes de vérification afin qu'une erreur de ce type, ne se reproduise plus jamais.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Observation N°3

A la vue des EPT actuels (1.8) et du travail important qu'exige ce dicastère, surtout à la suite de la crise due à la COVID-19, la CoGest suggère d'augmenter les EPT de l'ECT.

Réponse

La Municipalité prend acte de cette observation. Cas échéant, elle proposera un renforcement des EPT de la direction ECT dans le cadre d'un futur rapport-préavis.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'observation.

La commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

M. le premier vice-président, ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Observation N° 4

Lors de la réalisation de ce rapport, plusieurs préavis n'ont pas d'indication du montant dépensé car les documents de suivi n'ont pas été communiqués par les services à la Commission de gestion chargée de leurs contrôles.

Réponse

La Municipalité s'engage à produire les documents demandés par la CoGest dans le cadre du suivi des préavis. En particulier, le service de la voirie et des espaces verts s'engage à fournir toutes les indications selon le modèle de présentation requis par la CoGest.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'observation.

La commission accepte la réponse de la Municipalité à l'unanimité.

M. le premier vice-président, ouvre la discussion, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le premier vice-président

Nous allons maintenant passer au vote des conclusions du rapport, Madame Brunner, je vous prie de lire les conclusions.

Mme Geneviève Brunner (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 07/2020 de la Municipalité du 13 mai 2020 sur la gestion de la Commune pour l'année 2019,

vu le rapport de la commission de gestion,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion pour l'année 2019.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 71 OUI et 2 abstentions

8.2. sur le préavis No 12/2020 relatif aux comptes communaux 2019. (Rapp. M. Claude-Pascal Gay)

Monsieur le premier vice-président

Je vous propose de procéder de la manière suivante :

- j'ouvrirai la discussion générale sur le préavis n° 12/2020 relatif aux comptes communaux 2019 ;
- puis, nous passerons à la revue de la brochure détaillée des comptes 2019 chapitre par chapitre ;
- nous discuterons ensuite du rapport de la CoFin et nous voterons enfin sur les conclusions de ce rapport ;

Cette manière de procéder vous convient-elle ?

Nous allons ouvrir la discussion générale sur le préavis n° 12/2020 relatif aux comptes communaux 2019.

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer à ce stade ?

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

En cette période d'incertitude, et suite à l'annonce du Canton de revoir la répartition de la facture sociale où les communes n'auraient plus que 36% du montant à s'acquitter et que le solde de 64% resterait au canton, nous accueillons cette nouvelle comme un petit bonus.

La mise en œuvre sera lente et s'étalera sur plusieurs années.

Même si la péréquation intercommunale risque aussi de bouger, les 150 millions à se partager d'ici 2028 entre les 309 communes du Canton ne sont pas négligeables.

Ce compromis pourrait-il éviter aussi une bascule de points d'impôt entre Communes et Canton ? L'avenir nous le dira !

Quoiqu'il en soit, les incertitudes actuelles risquent bien d'influencer le budget.

Nous vous invitons à accepter les comptes 2019.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste remercie la commission des finances pour le travail effectué.

Dans le cadre de ce travail, et le rapport le démontre, nous continuons de constater que la politique d'investissement des 10-15 dernières années, bien que largement nécessaire, pèse considérablement sur les finances communales. Heureusement, l'argent ne coûte de nos temps pas bien cher, et nos réserves latentes sont encore importantes. Il sera cependant important de définir précisément nos priorités lors de l'élaboration des prochains budgets.

Le parti Socialiste sera ainsi particulièrement attentif à ce que la priorisation budgétaire ne pèse ni les conditions de travail de nos employés communaux, ni les prestations directes à la population. Nous nous réjouissons dès lors de continuer à défendre nos priorités et nos valeurs lors des prochaines séances de la commission des finances.

Merci de votre attention.

Mme Anne Saito (les Verts)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts se réjouit que la commission des finances, dans sa nouvelle composition, ait retrouvé une certaine sérénité de collaboration.

Nous tenons néanmoins à relever les points suivants qui retiennent toute notre attention. Cela fait des années que les Verts s'inquiètent du manque d'autofinancement de notre commune et nous nous étonnons que tout d'un coup la droite s'en inquiète également.

Au moment où la génération des baby boomers part à la retraite, nous sommes conscients qu'une commune telle que la nôtre doit maîtriser ces coûts, tout en sachant raison garder en se laissant une marge financière pour assurer la relève des générations.

Ces investissements en personnel communal sont nécessaires afin de permettre à notre commune de continuer à remplir les nombreuses tâches qui lui incombent.

Nous sommes néanmoins satisfaits de voir que notre commune a également décidé d'investir dans l'accueil des enfants, afin d'attirer de jeunes familles et de contribuer, par la même, à la relève des générations. Ces prochaines années nous allons être attentifs à l'évolution des loyers de notre commune, avec le même objectif, attirer des familles, afin de maintenir la pyramide des âges sur une base solide et durable. Ils sont l'avenir de notre commune, nous vous conseillons d'accepter ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs, Montreux libre constate que ces comptes représentent, en quelque sorte, le calme avant la tempête. Nous recommandons de les adopter en relevant que l'avenir nous obligera à une autre vision des finances communales, qui devra permettre d'absorber le double choc du COVID et de l'annulation du PGA. Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le premier vice-président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La Municipalité remercie la commission des finances d'avoir, à l'issue de ses travaux, recommandé à l'unanimité l'acceptation des comptes.

Permettez-moi de faire deux remarques concernant le rapport de la commission. Tout d'abord le chapitre 3.2 intitulé "*marge d'autofinancement et investissements*". Ce chapitre se conclut sur l'affirmation que la commune vit au dessus de ses moyens. Il faut sérieusement nuancer ce propos. La situation n'est pas alarmante en regard de l'actif du bilan. Nous nous réjouissons de reprendre ces éléments posément et ultérieurement avec la commission, notamment en regard des exigences du règlement sur la comptabilité des communes.

Venons-en ensuite à notre deuxième remarque, qui porte sur le chapitre 6.1 intitulé "*autorités et personnels*". La comparaison faite dans ce chapitre nous paraît erronée. En effet, la comparaison entre, d'un côté un salaire moyen brut et de l'autre un salaire médian net, ne tient pas. L'affirmation selon laquelle le salaire moyen communal serait, je cite : "*plus de 30% supérieur au salaire médian de la population suisse*" est fausse. Là aussi nous estimons que cette question doit être reprise ultérieurement et différemment dans le cadre du travail qu'une sous-commission de la commission des finances projette de faire sur la thématique des employés communaux. Quoiqu'il en soit, nous remercions la commission pour son travail et nous vous proposons de suivre son avis en acceptant ces comptes 2019.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC a lu avec attention le rapport de la commission des finances et remercie le travail effectué.

En effet ce rapport résume clairement la situation financière actuelle de la Commune et des tâches que cette commission s'est fixée pour les prochains exercices.

Être optimiste, mais ne pas vivre au-dessus de ses moyens. Ce rapport nous rend tous attentifs que les charges sociales et certaines dépenses doivent toujours être bien étudiées et réfléchies.

Il faudra donner l'envie à de jeunes ou moins jeunes contribuables, à des entreprises de rester ou de venir s'établir dans notre Commune, ceci en réfléchissant à une attractivité intelligente et durable pour chacune des parties.

C'est à l'unanimité que le groupe UDC donnera son accord pour ce rapport.

M. le premier vice-président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous allons passer à la revue détaillée des comptes 2019, chapitre par chapitre

L'administration générale, pages 1 à 4

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Les ressources humaines, pages 5 à 6

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Economie Culture et Tourisme, pages 7 à 14

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service des Finances, pages 15 à 18

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service Domaines et Bâtiments, Sports, pages 19 à 32

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service des travaux publics, pages 33 à 36

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Service de l'urbanisme, pages 37 à 38

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Voirie et Espaces Verts, page 39 à 50

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Instruction publique, pages 51 à 56

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Police/ SDIS/ ORPC, pages 57 à 58

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Sécurité sociale, pages 59 à 64

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Services industriels, pages 65 à 66

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

J'ouvre la discussion générale sur le rapport de la CoFin et les autres documents.

La parole n'est pas demandée la discussion est close.

M. Claude Pascal Gay (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres présents que la CoFin, vous recommande Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 12/2020 de la Municipalité du 29 mai 2020 au Conseil communal relatif aux comptes communaux 2019

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE :

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2019, tels que présentés ;
2. d'en donner décharge à la Municipalité

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 70 OUI et 1 abstention.

8.3 sur le préavis No 13/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 100'000.-, au maximum en vue d'une planification générale de la verdure en ville et de l'obtention d'une certification « VILLEVERTE SUISSE » par la Commune de Montreux.
(Rapp. M. Mario Gori)

Monsieur le premier vice-président ouvre la discussion.

M. Florian Chiaradia (les Verts)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

Les Verts ont lu avec intérêt le préavis et le rapport de la commission au sujet de l'adhésion au label VILLEVERTE. Si nous pouvons parfois faire le reproche de la course aux labels, comme un travers présomptueux, voire une volonté de valoriser l'existant malheureusement sans rien entreprendre de nouveau, le projet VILLEVERTE rencontre notre adhésion.

Nous avons aussi des attentes, intégrer Montreux à ce label permettra d'élaborer un certain nombre d'indicateurs à partir desquels il sera possible de mener une véritable politique favorisant la nature en ville.

- Recensement des arbres,
- Cartographie de la biodiversité, des espaces de verdure,
- Implémentation de méthodes de cultures innovantes, respectueuses et locales,
- Mesures destinées à maintenir la perméabilité des sols,

Telles sont, en tout cas, nos attentes en votant ce préavis. Car, contrairement à certaines idées reçues, la nature a aussi sa place et son intérêt dans les milieux urbains.

Ilot de chaleur, changements climatiques, imperméabilisation des sols, biodiversité, le bétonnage des espaces de respiration se poursuit inlassablement, dès lors la présence de la nature en ville est certainement un enjeu de plus en plus perçu comme tel.

Il s'agit d'en avoir pleinement conscience, d'en prendre soin et de lui offrir des conditions adaptées, de cela dépend bien sûr le bien être de chacune et de chacun.

Merci de votre attention.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le premier vice-président, chères et chers collègues,

Le groupe Socialiste est très enthousiaste quant à la mise en place d'un tel label. Celui-ci répond à de nombreux enjeux qui lient qualité de vie et biodiversité. La

commune devra réaliser de nombreuses mesures sur le territoire existant et sur les projets futurs afin de valoriser notre environnement.

Qui dit valoriser notre environnement dit amener des ilots de fraîcheur, arboriser les espaces publics, ou encore protéger la biodiversité de notre territoire urbain

La végétalisation permet aussi de tranquilliser certains espaces publics et réduit le bruit engendré par l'activité humaine. Elle réduit les inégalités sociales dans l'espace en proposant dans tous les quartiers des espaces de bien-être pour la population.

Le groupe Socialiste soutiendra ce préavis et se réjouit de voir la suite du processus de labellisation et ses conséquences qui s'étendront sur plusieurs années et montreront leurs effets au fur et à mesure que le temps passe.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le premier vice-président, chers collègues,

Tous sont sans doute unanimes pour saluer l'excellent travail effectué depuis des décennies par le service des parcs et jardins pour rendre notre ville, en particulier les quais, si agréables et attractifs.

Le préavis qui nous est soumis ce soir démontre la volonté des équipes en place actuellement de continuer dans ce sens et même de vouloir faire encore mieux et nous ne pouvons que nous en réjouir et les en féliciter.

Les circonstances actuelles nous amèneront cependant à devoir faire bientôt des choix en matière de dépenses communales. De ce point de vue un certain nombre de conseillers du groupe PLR considèrent, avec grand regret, que l'obtention et le maintien à terme d'un label « Villeverte Suisse » ne constitue pas, à ce jour, une priorité, encore moins une nécessité.

Certes, au-delà du label ce préavis ouvre des perspectives de collaborations et conseils venus de l'extérieur. Nous pensons néanmoins que compte tenu de ce que les services communaux concernés ont démontrés par le passé et surtout démontrent à vouloir faire plus encore, nous pouvons nous permettre d'attendre des jours meilleurs avant d'engager ce montant de 100'000 CHF.

N'y voyez surtout pas un manque de reconnaissance pour les services concernés, qui ont réfléchi et préparé ces propositions avant la phase difficile que nous traversons, et encore moins la volonté de ne pas développer les espaces verts en ville. Il n'en est rien, et je dirais même que c'est tout le contraire, nous pensons que le job sera fait et bien fait, même en cas de refus ce soir, car ce refus éventuel saura être interprété comme un report temporaire. Les réflexions effectuées ne seront pas perdues, ce même préavis pourra être ressorti du tiroir en des temps meilleurs.

Je vous invite donc, à refuser ce préavis, à défaut de pouvoir proposer de le reporter. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Je me permets de réagir suite à l'intervention de M. Forclaz, j'attire l'attention du Conseil sur le fait qu'en commission, aucun amendement demandant la diminution du coût du projet n'a été formulé.

Cela signifie que nous avons répondu aux attentes et aux interrogations de la commission à satisfaction.

Par ailleurs, j'attire également l'attention du Conseil sur les éléments suivants :

L'équipe des espaces verts est composée d'un chef jardinier et d'un adjoint, qui ont à coordonner 38 EPT sur le terrain.

Au vu de l'étendue du territoire et du nombre de missions qui leurs sont attribuées, il est impossible de faire la planification complète de tout ce qu'il y a autour de ce projet de labellisation.

Il ne s'agit pas seulement de l'obtention d'un label, mais clairement de faire la planification, l'analyse du terrain et également de pouvoir faire la promotion de la verdure en ville.

Tout cela demande du temps et la force de ce projet, c'est également le fait d'avoir un partenariat extérieur avec un architecte paysagiste qui est au bénéfice d'un postgrade en environnement.

Je pense que c'est un atout majeur pour ce projet parce qu'il permet d'avoir une vision externe, d'avoir une analyse de ce qui est fait, de consolider et d'apporter des améliorations au fonctionnement de notre service.

C'est un beau challenge que nous vous proposons là et je vous invite à le soutenir. Je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Mario Gori (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 13/2020 de la Municipalité du 29 mai 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 100'000.- au maximum, en vue d'une planification générale de la verdure en ville et de l'obtention d'une certification « VILLEVERTE SUISSE » par la Commune de Montreux,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la planification générale de la verdure en ville à travers la certification « VILLEVERTE SUISSE » par la Commune de Montreux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 100'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser ces dépenses de CHF 100'000.- par le compte No 440.3185 « Honoraires et frais d'expertises » ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 51 OUI, 16 NON, 9 abstentions.

8.4 sur le préavis No 14/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.00 TTC au maximum pour le renouvellement d'un collecteur communal d'eaux claires, de l'éclairage public, des ouvrages de soutènement et de la réfection de la chaussée du chemin de Tavallaz à Chailly. (Rapp. M. Benoît Ruchet)

M. Benoît Ruchet (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Une erreur s'est glissée dans mon rapport, à l'avant dernier paragraphe, juste avant les conclusions, où il est fait mention, à la dernière ligne, de la majoration de « l'indice » et non pas de « l'ince », une faute de frappe a mangé le « D » et le « I » et non pas « l'indice du coût de la vie », mais « l'indice des prix de la construction », l'IPC, il s'agit d'une erreur de compréhension de ma part je vous prie de m'en excuser.

Monsieur le premier vice-président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Benoît Ruchet (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous recommande, Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, de prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 14/2020 de la Municipalité du 5 juin 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.00 TTC au maximum pour le renouvellement d'un collecteur communal d'eaux claires, de l'éclairage public, des ouvrages de soutènement et de la réfection de la chaussée du chemin de Tavallaz à Chailly
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de renouvellement d'un collecteur communal d'eaux claires, de l'éclairage public, des ouvrages de soutènement et de la réfection de la chaussée du chemin de Tavallaz à Chailly ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 615'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de couvrir les dépenses relatives aux égouts, CHF 280'000.00, par un prélèvement sur le compte No 9280.004 « Fonds égouts » ;
5. d'amortir la dépense non couverte par le fonds égouts, CHF 335'000.00, par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 75 OUI et 1 abstention.

8.5 sur le préavis No 15/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'460'000.00 TTC au maximum, sous déduction de la participation du promettant-superficiaire de la parcelle privée communale « Aux Grands-Prés » No 2052 d'un montant de CHF 965'000.00, pour l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la route cantonale RC 734-B- P, route de Chailly, au droit des chemins des Crêtes et de Baugy, devant desservir notamment le futur quartier des Grands Prés. (Rapp. M. Jonathan Al Jundi)

M. le premier vice-président

Monsieur le président, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ? Il est mentionné dans votre rapport qu'il y a un bulletin blanc, ce qui est totalement inhabituel, vous citez, les OUI, les NON, les abstentions et un bulletin blanc, pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

M. Jonathan Al Jundi (SOC)

M. le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,
Lors de cette commission un commissaire a demandé qu'un autre commissaire administrateur de la SOCIM se récuse au moment du vote. C'est ce qui a été fait, mais le site du Conseil communal n'offre pas la possibilité de mettre qu'un membre de la commission s'est récusé, j'ai jugé opportun de mettre un bulletin blanc, je ne sais pas si j'ai fait une erreur ? Mais c'est ce que j'ai fait.

Monsieur le premier vice-président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

M. le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,
Concernant la rédaction de ce rapport, j'ai plusieurs remarques. Le compte-rendu du résultat du vote est erroné, il n'y a pas eu un NON, mais deux NON et deux abstentions en commission.

J'ai également déposé un amendement aux conclusions en commission qui ne figure pas dans le rapport.

Je souhaite redéposer cet amendement ce soir. Je rappelle que la réalisation de ce rond-point aura lieu uniquement pour la réalisation du projet du PPA les Grands-Prés. Vous n'êtes pas sans savoir que ce projet a fait l'objet de plus de 600 oppositions à l'heure actuelle, dont 29 oppositions individuelles.

L'avenir de ce projet est plus qu'incertain au stade où nous en sommes, si je me réfère aux déclarations des représentants des opposants, c'est la densification même de ce projet qu'ils remettent en cause sur une parcelle comme celle-là.

Si la densification de ce projet devait être rediscutée dans l'élaboration du nouveau projet et que celui-ci se réalise dans de très nombreuses années, quelle est la garantie actuellement offerte à ce Conseil que le promettant-superficiaire octroie réellement ce montant de 965'000.- CHF pour sa participation à ce rond-point ?

C'est face à ces craintes que j'ai déposé et que je redépose ce soir un amendement aux conclusions de ce rapport :

Je propose de rajouter le point 1.2 aux conclusions qui est :

1.2 sous réserve de l'entrée en force et exécutoire du permis de construire lié au PPA
« Les Grands-Prés »

Ceci, afin que nous soyons assurés que les travaux de ce rond-point ne puissent commencer que si le promoteur obtient vraiment le droit de construire sur cette parcelle.

Pour toutes ces raisons, Montreux Libre soutient le renvoi en Municipalité de ce préavis.

Mme Béatrice Tisserand (les Verts)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames les municipales, Messieurs les municipaux, chères et chers collègues, cher public,

Tout d'abord, Les Verts saluent la pose de revêtement phono absorbant et la réduction de la vitesse qui améliorera la qualité de vie des habitants actuels et futurs.

À quand une vision du futur à Montreux ? Alors que la plupart des villes du Canton et de Suisse développent leurs réseaux de pistes cyclables et de facilités pour les deux-roues, notre commune vit encore dans le passé !

La configuration de Montreux ne fait pas du vélo un moyen à privilégier ? Que doit dire Lausanne ...

Les cyclistes se retrouvent donc à rouler sur un trottoir en compagnie de piétons qui vont pester après « ces intrus à deux-roues » et devoir, avant ça, s'arrêter en pleine montée pour laisser passer les véhicules qui sortiront du giratoire !

D'après les personnes représentant la Commune à cette commission, il n'est pas possible de faire cohabiter les véhicules, les transports publics et les vélos sur un axe qui peut « pourtant » accueillir des convois exceptionnels !

Ce trajet permet de rejoindre le futur quartier des Grands-Prés et la déchetterie que de plus en plus de gens vont vouloir atteindre à bicyclette. Pourquoi les associations actives dans le domaine de la mobilité n'ont-elles pas été consultées au début de la réflexion ?

Au vu de ce qui précède, Les Verts demandent, selon l'article 127 du règlement du Conseil communal, que ce préavis soit renvoyé en Municipalité en prenant en compte les demandes suivantes :

- 1) Que les piétons et les vélos puissent cheminer sur des voies séparées
- 2) Que la mobilité dans le giratoire soit traitée de telle manière que la sécurité des cyclistes soit assurée et qu'ils ne doivent pas s'arrêter à la montée.

Merci de votre attention.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Je confirme que nous étions bien deux à voter non lors de la commission, il y a bien une erreur.

Je crains que nous ne mettions la charrue avant les bœufs, je dirais même que nous achetons une charrue sans avoir de bœufs.

Je crains que nous n'ayons un rond-point fantôme, parce qu'un rond-point se fait en deux étapes : d'abord il y a le terrassement puis nous mettons provisoirement de ces séparateurs modulaires de voies remplis d'eau, comme vous avez pu le voir à l'entrée de l'autoroute à Chailly. Si c'est pour avoir une verrue comme cela pendant quelques années et qui sera vue par tous les touristes qui viennent à Montreux, je crains que cela ne donne pas une bonne image pour Montreux.

C'est pour cela que je propose aussi de renvoyer ce préavis à la Municipalité et qu'ils reviennent avec un projet correct plus tard.

Si l'amendement de M. Haldi est mis au vote, nous voterons pour cet amendement, s'il ne passe pas, nous voterons contre.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste est très partagé sur ce sujet. Certains jugent ce préavis bien adapté, félicitent la pose d'un bitume phono-absorbant, et remercient la Municipalité

pour ce projet qui permettra certainement de fluidifier la circulation lorsque les Grands-Prés seront réalisés et de diminuer les nuisances, sonores notamment.

D'autres, en revanche, estiment que le projet est mal ficelé, qu'il comporte une problématique majeure de sécurité pour les cyclistes et les piétons dans le sens montant, et que la Municipalité devrait y retravailler.

Nos votes représenteront ainsi ces deux tendances, certainement tout comme sur la demande de renvoi en municipalité.

Concernant les remarques quant au rapport, je rappelle que ce dernier a été mis en discussion sur le site du Conseil, tel que généralement organisé.

Merci de votre attention.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR soutient cet objet. Le rond-point sera une plus-value pour la circulation et limitera la vitesse sur la montée. Le nouveau revêtement routier phono-absorbant sera favorable à tous les habitants de ce quartier.

Maintenant, comme le relevait Mme Tisserand, il est vrai que nous pouvons nous poser des questions, mais je rappelle que le fonctionnement du Conseil est, vis-à-vis des groupes qui préparent la séance et lors de la commission, de venir devant la Municipalité poser des questions.

Il serait bon, lorsqu'il y a des amendements déposés de pouvoir en discuter dans les groupes au préalable.

Par rapport au fonctionnement du Conseil, toutes ces questions, à mon avis, auraient pu venir en amont.

Par contre je rappelle que le groupe PLR soutient globalement cet objet où nous parlions bien du rond-point et non pas de l'objet de Baugy en général. Je vous remercie.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Sans pour autant estimer que le projet est mal ficelé, lundi soir lors de notre séance de groupe, je me suis abstenu à ce sujet parce que j'ai éprouvé, pour le moins, un certain malaise, connaissant les difficultés d'exécutions qui vont avoir lieu pour le projet du quartier des Grands-Prés auquel je tiens énormément. J'ai été, il y a longtemps, l'un des initiateurs par le biais d'une motion déposée devant ce Conseil, demandant justement l'aménagement d'un quartier exemplaire à cet endroit du quartier des Grands-Prés.

J'y tiens toujours, mais j'éprouve beaucoup de doutes, je partage les propos qui ont été tenus par notre collègue M. Vincent Haldi et je me demande si, finalement, une décision ce soir n'est pas prématurée ?

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues,

Pour moi aussi je pense qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans ce préavis et ce que je viens d'entendre : premièrement le fait que les votes inscrits dans le rapport ne sont pas les bons, deuxièmement qu'une proposition d'amendement n'ait même pas été notée, me fait dire que je souhaiterais que ce préavis soit retiré et retravaillé.

Merci beaucoup.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
Je voudrais répondre à M. Hess que j'ai déposé mon amendement en commission, qu'il a été discuté et soumis au vote.

M. Jonathan Al Jundi (SOC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
Je souhaite prendre la parole pour apporter quelques informations par rapport aux divers éléments que j'ai entendus ce soir. Dans un premier temps, effectivement, un amendement a été déposé par M. Haldi, le résultat des votes de cet amendement était 9 NON et 1 OUI, dès lors l'amendement ne figure pas dans le présent rapport.
Dans un deuxième temps, je maintiens le fait que les votes sont ceux qui se trouvent dans le rapport, car, lors de la commission, j'ai demandé par trois fois si le résultat des votes était correct et il m'a été répondu que oui.
Enfin je trouve quelque peu dommage que certaines remarques soient faites ce soir au Conseil et que certains membres de la commission n'aient pas pris la peine de faire des remarques sur le site du Conseil sachant que ce rapport est resté plus de 10 jours en ligne sur le site du Conseil.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le premier vice-président, chers collègues,
Je ne veux pas répéter ce qu'a dit mon préopinant, je voulais simplement confirmer que l'amendement avait été présenté en commission.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,
Je faisais partie des personnes qui ont voté OUI pour l'amendement et, pour le respect des habitants, nous n'avons pas besoin de faire un rond-point pour mettre un panneau 50 km/h et pour refaire une couche de goudron. Nous pourrions très bien faire cela avant pour le respect des habitants.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,
Je tiens à m'excuser auprès de M. le président-rapporteur, il est vrai que je n'ai pas commenté le rapport en ligne car j'étais en vacances et j'ai oublié la discussion. Il n'en reste pas moins que je conteste les déclarations de M. le président-rapporteur quant au résultat du vote de l'amendement en commission et des votes de la commission pour le rapport.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,
Je comprends les propos de Monsieur Haldi, effectivement nous n'avons pas connaissance de son amendement dans le rapport. Par contre, par rapport à la proposition de Mme Tisserand de se dire que certains points n'ont pas été abordés dans le document concernant les voies piétonnes, c'est pour cela que l'ensemble des travaux du Conseil, à mon avis, doit suivre son processus et je trouve dommage que ce genre d'information arrive si tard.

M. le premier vice-Président

Nous avons une demande de renvoi à la Municipalité de la part de Mme Tisserand et de M. Hunziker selon l'article 127 « *Le Conseil peut décider du renvoi de l'objet en*

discussion à la commission qui l'a examiné ou à la Municipalité pour complément d'information ou nouvelle proposition. ». Est-ce juste Mme Tisserand, M. Hunziker ?
J'ouvre la discussion sur cette demande de renvoi en Municipalité.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Je me permets de redonner quelques informations à votre Conseil, par rapport à ce giratoire, d'abord je souhaite rappeler qu'il s'agit aussi d'un élément de sécurité, qui permet de casser le flux des véhicules montant de Tavel et qui permet aussi d'ajuster la vitesse, il s'agit d'implications dont nous avons discuté avec les services cantonaux et avec des spécialistes de mobilité.

Le trottoir, qui est partagé avec les cyclistes, est aussi une composante qui a été discutée avec le service cantonal et les spécialistes, qui n'ont eu absolument rien à redire et qui ont validé le projet. Il n'y a pour eux pas d'incompatibilité à faire cheminer deux types de mobilités sur ce trottoir sachant que ce n'est pas une fréquentation extrêmement élevée. La Municipalité a estimé plus sécuritaire de faire ce type de compromis, plutôt que de laisser les cyclistes se déplacer sur les voies bus, avec un risque parce que les chaussées ne sont pas aussi larges, même s'il est vrai que ces chaussées sont aussi utilisées pour les transports de grandes capacités. La cohabitation entre le bus et le vélo serait, à notre avis et de l'avis de tous ceux avec qui nous avons discuté, trop dangereuse pour l'envisager.

Je comprends la volonté de M. Haldi, de vouloir, dans le fond, conditionner cette réalisation. Sachez que cette réalisation ne se fera que si les Grands-Prés obtiennent le permis de construire. Il s'agira de lever toutes les oppositions en cours et, de fait, il ne me paraît pas nécessaire de déposer un amendement puisque c'est un aménagement qui ne se fera pas sans obtention du permis de construire.

Je pense qu'à ce stade-là, j'ai l'impression que nous pouvons quand même aller un peu de l'avant. Je rappelle quand même que c'est aussi pour répondre à un certain nombre d'opposants qui s'inquiètent de voir d'une part la vitesse augmenter, et d'autre part le bruit augmenter de par le fait que le quartier sera forcément un peu plus habité. Il nous apparaissait normal de montrer les bonnes volontés de la Municipalité et l'ouverture qui consiste à diminuer, dans le fond, la vitesse et améliorer la sécurité avant de rentrer en matière sur un permis de construire. Voilà en quelques mots les éléments que je pouvais amener en complément.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs

Je tiens à déclarer que Montreux Libre n'est pas hostile à la réalisation de ce rond-point, mais c'est son financement qui nous pose problème. Je suis content d'entendre que les déclarations de M. Neukomm aillent dans le sens de mon amendement et je m'étonne qu'il s'y oppose !

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,
Très brièvement pour répondre à M. Haldi, je ne m'oppose pas à votre amendement, je dis simplement qu'à quelque part, de fait, le financement de cette partie par le groupe RP-SOCIM, ne sera effectif que si le permis de construire est accordé. J'ai l'impression que cela fait un tout petit peu doublon.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues,

Permettez-moi de déclarer mes intérêts, je l'ai déjà fait il y a une année pour un autre rond-point demandé : dans ma jeune carrière j'ai été un officier de police de la route de ce brave pays et j'ai la chance d'avoir fait la circulation, je pense, dans toutes les grandes villes, y compris Bâle, Lucerne, Zurich, Berne, etc... Lausanne y compris.

Premièrement je rappelle qu'un rond-point où il n'y a qu'un sens de trafic reste à la limite un rond-point totalement inutile.

Deuxièmement mettre en conflit des piétons, des vélos et des voitures, ce n'est jamais une bonne solution.

Nous avons de l'espace, je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, je pense qu'il faut commencer à réfléchir en ayant une vision un tout petit peu plus lointaine et en essayant de ne pas opposer les transports publics avec les voitures, les voitures avec les cyclistes et les cyclistes avec les piétons.

Je suis pour le fait que ce préavis soit retiré et que nous rediscutions de l'ensemble afin de pouvoir revenir devant ce Conseil avec un rapport qui sera cette fois complet.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Je pense qu'il y a une différence entre retirer le préavis ou le renvoyer à la Municipalité. S'agit-il d'une autre proposition de la part de M. Cardinaux ou demande-t-il le renvoi en Municipalité ?

M. le premier vice-président

Merci M. Luder. Le retrait du préavis dépend du bon vouloir de la Municipalité, je vous lis l'article 127: « *Le Conseil peut décider du renvoi de l'objet en discussion à la commission qui l'a examiné ou à la Municipalité pour complément d'information ou nouvelle proposition.* ». Nous nous trouvons dans ce cadre-là, le Conseil doit se prononcer sur le renvoi à moins que la Municipalité décide de retirer le projet.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais rebondir sur les déclarations de M. Cardinaux que je soutiens. Vu le traitement sûrement très long des plus de 600 oppositions au projet des Grands-Prés, je pense que nous avons largement le temps de nous repencher sur ce préavis.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Après quelques échanges avec mes collègues, conscients que le préavis était relativement partagé dans les avis et soucieux que la décision soit plus unanime, nous décidons de retirer ce préavis et nous le représenterons en temps utile.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le préavis No 15/2020 est RETIRÉ par la Municipalité

8.6 sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Jessica Ruedin (Verts) « COVID-19 : relance de l'économie locale et urbanisme tactique ». (Rapp. : M. Tal Luder)

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,
J'ai constaté quelques erreurs ou coquilles dans mon rapport, je transmettrai les corrections à Madame la secrétaire, cela ne change pas le fond du rapport.

Monsieur le premier vice-président ouvre la discussion.

Mme Jessica Ruedin (les Verts)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,
Je tiens tout d'abord à saluer le travail qui a été effectué par la Municipalité et qui a permis de voir essaimer des terrasses temporaires dans notre commune, ainsi que pour les autres mesures qu'elle a mises en place et qui vont dans le sens de mon postulat.

Comme indiqué en commission, je tiens à réaffirmer tout l'intérêt de le prendre en considération, malgré le fait que la Municipalité n'ait pas attendu le vote de ce Conseil pour prendre les devants. En effet, de nombreuses autres mesures d'urbanisme dit tactique pourraient être mises en place et il faut envoyer un signal fort à la Municipalité indiquant que nous la soutenons dans ces démarches innovantes.

Par ailleurs, les différentes mesures testées cet été mériteraient de faire l'objet d'une étude afin de déterminer leur impact, utilité, faisabilité et coût dans l'optique d'une reproduction périodique, voire d'une pérennisation.

Finalement je tiens à rappeler, comme indiqué dans le rapport de la commission, que j'ai décidé de transformer ma motion initiale en postulat. Je vous remercie.

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
J'ai été membre de cette commission, et dans un premier temps je n'étais pas favorable à la prise en considération de la motion de Mme Ruedin, transformée ultérieurement en postulat. Mes raisons étaient alors les suivantes :

Premièrement, bon nombre des propositions avancées par la motionnaire étaient dans le pipeline de la Municipalité, voire même étaient déjà concrétisées.

En second lieu, certaines de ses recommandations, touchant par exemple à la fermeture d'axes de circulation routière, à la création de pistes cyclables, ou à la suppression de places de parking, ressortent plus à l'idéologie verte qu'à un besoin réel et reconnu, et je ne désire pas nécessairement y adhérer.

Enfin, l'évocation de la possibilité de pérennisation d'aménagements temporaires ne me semble tout simplement pas d'actualité. C'est trop tôt pour y songer. Nul ne sait comment va évoluer la pandémie du virus chinois d'ici à l'été prochain, et la Municipalité ne devrait pas prendre de décision à ce sujet dans l'urgence. Je note également que dans d'autres villes de romandie, Lausanne et Genève en particulier, des mesures provisoires d'aménagements urbains, comme la création de pistes cyclables ou la suppression de places de parc, avaient été prises, au nom de la mobilité douce. Elles avaient ensuite été miraculeusement pérennisées, sans l'aval de la population. La prudence me semble donc être de mise dans le cas de Montreux.

Des discussions nourries ont eu lieu au sein de la commission concernant les points que je viens de mentionner. A la suite de ces discussions, Mme Ruedin a accepté de

transformer sa motion en postulat. J'ai personnellement considéré que, de la sorte, elle redonnait la main à la Municipalité quant au bien-fondé et au choix des mesures à prendre à l'avenir, dans l'intérêt de la population montreuusienne.

Pour ces raisons, j'avais personnellement donné mon aval en commission à la prise en considération du postulat de Mme Ruedin. Je maintiendrai cette position ce soir, mais je vous laisse bien entendu, Mesdames et Messieurs, décider en votre âme et conscience de votre choix. Je vous remercie de votre attention.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Pour notre part, le groupe UDC ne prendra pas en considération cette motion transformée en postulat. Il y a plusieurs points qui me déçoivent.

Le premier, c'est que j'ai envoyé, aussitôt le rapport terminé, un exemplaire à notre municipal, M. Piemontesi, pour avoir un feed-back de sa part sur la véracité des propos ou plutôt de la conformité de ce que j'avais écrit. Je n'ai reçu aucune réponse, ce qui veut dire que le rapport lui convient très bien et, d'autre part, étant donné que durant la commission M. Piemontesi n'a pas exprimé la position de la Municipalité, mais nous a fait un long discours de plus de 30 minutes sur les mesures que la Municipalité avait prises et qui sont reportées dans ce rapport. Je considère que mon rapport est la réponse au postulat vu qu'il contient tout ce qui a été fait.

Je ne vois pas pourquoi il faudrait qu'il y ait encore un autre rapport, qui recoupe différents sujets, qui parle, comme mon préopinant l'a dit, de mobilité, qui tente de faire repasser sur le devant de la scène un postulat déjà accepté de M. Chiaradia. Je ne comprends pas quelle serait l'utilité d'en savoir encore plus, étant donné que personne n'en a manifesté le besoin et surtout pas le premier concerné qui est M. Piemontesi. Pour toutes ces raisons, je vous recommande de ne pas prendre en considération cette motion transformée en postulat.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Il ne faut pas confondre mesure d'urgence et mesure durable. Trop souvent le nez dans le guidon lorsque tout se précipite, ne vaut-il pas mieux se donner du temps pour entreprendre quoi que ce soit ?

Nous notons que la Municipalité n'a pas attendu pour agir, et propose déjà quelques pistes, même celles qui ne seront pas cyclables.

Le groupe PLR reste donc dubitatif sur cet objet, même si nous saluons le fait que Mme Ruedin a transformé sa motion en postulat.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Le groupe Socialiste soutiendra ce postulat de Mme Jessica Ruedin, quand nous parlons d'urbanisme tactique, et cela a été précisé dans la proposition et dans le rapport, évidemment que nous ne parlons pas que de court terme. Nous parlons aussi de long terme, nous parlons aussi de l'après-pandémie.

Nous parlons de profiter d'un moment particulier où des choses se sont faites ailleurs, avec des exemples dans différentes villes, pour faire des essais et voir comment la population réagit, comment l'économie réagit, comment la circulation réagit. Ce sont des tests, nous ne sommes pas en train de mettre aujourd'hui des infrastructures qui resteront éternellement, mais qui donneront des pistes pour savoir

quelle sont les infrastructures appropriées ou non et qui peuvent améliorer la qualité de vie de la population.

A partir de là, le groupe Socialiste soutient cette proposition et je remercie la postulante pour sa proposition.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Je rebondis sur ces propos, pour dire que je maintiens mon avis négatif, de plus le titre le dit : « COVID-19 », pour ma part, vu que je préfère regarder vers l'avenir et me dire que cette situation ne va pas durer éternellement, s'il y a d'autres pistes à explorer alors il faut les proposer avec des objets séparés chacun dans leurs domaines et qui parleront d'une période après-COVID, une fois que nous serons sortis de la crise sanitaire. Pour le moment, il s'agit d'un doux mélange, idées, espoirs et tentatives. Je vous remercie.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

En des périodes troublées, ce sont souvent des événements chocs qui permettent l'évolution des mentalités. Mais l'évolution des mentalités ne survient pas nécessairement à la suite de ces événements.

Nous en avons la preuve ce soir avec la discussion qui vient d'avoir lieu.

Je vais soutenir la proposition de Mme Ruedin et je vous invite de même.

M. Gaëtan Cousin (les Verts)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

J'ai l'impression qu'il y a une certaine confusion par rapport à certains points. Le principe du postulat de Mme Ruedin est vraiment de tester des nouveautés.

Tester différentes mises en place en urbanisme pour voir ce qui fonctionne et garder ce qui a marché.

C'est ce principe-là, nous votons sur un principe, pas sur des mesures spécifiques.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, Chers collègues

Je pense que c'était un moment important que de transformer cette motion en postulat.

En effet, si nous voulons à nouveau regarder vers l'avenir, il faut que nous regardions en tenant compte des éléments mais pas en se focalisant par ce qui a été fait. Je remercie l'ensemble de la Municipalité et tous ceux qui ont collaboré pour essayer de sauver ce qui pouvait l'être pendant cette période difficile, mais cela a été fait dans l'urgence.

Le plus important en ayant ce postulat, c'est de pouvoir laisser ceux qui doivent le faire réfléchir et venir avec des propositions à nouveau non-opposantes, mais qui vont dans le sens du bien de la population.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Pour répondre aux propos de M. Cardinaux, qui sont justes, la Municipalité reviendra à mon avis avec un nouveau préavis ou un nouvel objet qui pourrait être par exemple « pérennisation de l'association Montreux A.Live », qui, elle, sera le catalogue des mesures qui pourraient être prises tous les étés pour pérenniser les terrasses temporaires, les decks etc ...

Je pense que c'est ce qu'il faut faire à l'avenir, mais là, le titre le dit bien « COVID-19 : relance de l'économie ... » il n'y a pas dans les termes du titre ce que je peux retrouver pendant la commission et ce n'est pas cohérent.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues
Montreux Libre s'abstiendra. Nous estimons que la Municipalité a fait un bon travail cet été et qu'en premier lieu une analyse devra être faite, afin de trouver ce qui pourra être reconduit l'année prochaine. Nous estimons que c'est à la Municipalité d'agir et c'est pourquoi nous allons nous abstenir.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs
La majorité de la commission recommande de prendre en considération la motion transformée en postulat de Mme Jessica Ruedin.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cette motion transformée en postulat par 48 OUI, 15 NON et 12 abstentions

8.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Nicolas Büchler « Sociétés locales et COVID-19, comment limiter la casse ? ». (Rapp. : Mme Carola Fastiggi)
--

Monsieur le premier vice-président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,
Nous sommes conscients que prendre ce postulat en considération et d'offrir une ultime bouée lorsqu'une société va mal est important. Montrons l'importance que nous donnons aussi aux sociétés locales en ces temps d'incertitude. Le PLR vous invite à accepter la prise en considération du postulat de M. Nicolas Büchler.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,
Néanmoins, nous aimerions d'abord dire : BRAVO à toutes les organisations, sociétés locales et acteurs culturels et économiques qui ont fait face à la pandémie COVID-19 et qui ont permis à nous montreusiennes et montreusiens, mais également à nos visiteurs, de redécouvrir notre Commune, même si cela s'est fait avec ... une certaine distance. Par exemple, le premier août organisé par l'association Vieille Ville était pour plusieurs personnes ici dans la salle une soirée merveilleuse cet été, n'est-ce pas ?
Pour revenir au Postulat : Montreux Libre reconnaît que la Commune fait déjà beaucoup pour informer et soutenir les sociétés locales. Également, une gestion raisonnable de nos moyens financiers s'impose.
Avec l'acceptation de ce postulat nous adhérons à la démarche du postulant et souhaitons donner également un signal positif pour soutenir la Commune dans ses efforts.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,
J'étais très étonné, car pour moi quand nous déposons un postulat c'est qu'il y a un gros problème. Quand je suis arrivé dans cette commission je m'attendais à une hécatombe et à ce qu'il y ait plein de problèmes, j'ai demandé trois exemples de sociétés qui ne tournent pas, il n'a pas été possible de m'en nommer une seule. Pourquoi ? Parce que la Municipalité a fait son travail.
Toutes les sociétés qui ont demandé de l'aide l'ont obtenue.
Je félicite la Municipalité, elle a fait son travail.
Le groupe UDC n'est pas contre le postulat, au premier degré, mais le travail est déjà fait.
Je trouve que c'est peu respectueux envers la Municipalité de les obliger à faire quelque chose qu'ils ont déjà fait et c'est pour cette raison, que nous allons dire NON.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Carola Fastiggi (ML)

Conclusion, la commission vous recommande d'accepter la prise en considération du postulat « Sociétés locales et COVID-19, comment limiter la casse ? ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 60 OUI, 9 NON et 7 abstentions

8.8 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Joe Filippone « pour l'établissement aussi rapide que possible d'un nouveau plan général d'affectation (PGA) ». (Rapp : M. Gaëtan Cousin)
--

M. Gaëtan Cousin (les Verts)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,
Juste une précision avant de passer au vote, le postulat a été modifié au niveau de la dernière demande du postulant « *Etablir un plan d'action, avec rapports intermédiaires et échéancier, visant la validation du nouveau PGA d'ici deux ans* », la commission a souhaité la modification du mot « validation » et qu'il soit remplacé par « l'élaboration » : « Etablir un plan d'action, avec rapports intermédiaires et échéancier, visant l'élaboration du nouveau PGA d'ici deux ans ».
Au moment du vote que cette modification soit bien présente à l'esprit des conseillères et conseillers.

M. le premier vice-président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,
Pour le groupe PLR, le délai fixé est un point d'achoppement : est-ce que 5 ou 7 ans seront nécessaires pour l'entier du processus ?
Même en descente et en roue libre, ça va être long, pensent certains. L'élaboration d'ici 2 ans est primordiale. Des emplois sont en jeu !
Si certains points peuvent être repris, telle la carte des dangers naturels, il va falloir entièrement réécrire le PGA et cela va prendre du temps. Toutes les oppositions pourraient être refaites.

La démarche est en cours pour les zones réservées. Celles-ci évitent le surdimensionnement des zones pour ne pas nous retrouver avec 40'000 habitants sur notre Commune.

Mais attention à ne pas mettre sous cloche toute la Commune, empêchant toutes formes de constructions.

Quant à Veytaux, elle reste une inconnue dans cette équation quant à son intégration, mais le calendrier n'est pas entre nos mains.

Longuement discuté, le fait de s'associer à un bureau externe nous semble une bonne piste.

Nous vous invitons à soutenir la prise en considération de ce postulat.

Mais se pose une ultime question :

Une fois l'élaboration du nouveau PGA, pourrions-nous l'utiliser pour le mettre en opposition à celui de 1972, le plus restrictif, comme cela était le cas avant l'entrée en vigueur partielle du PGA 2017 ?

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le premier vice-Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, Les commissaires socialistes ont été particulièrement surpris du déroulement de cette commission. Malgré les interventions de la Municipalité et du service de l'urbanisme expliquant qu'il était irréaliste et impossible d'avoir une élaboration de PGA dans un délai de 2 ans, le postulant n'a, à aucun moment, souhaité modifier ce délai ni retirer son postulat.

De manière générale, le groupe Socialiste sera attentif à la manière dont sera réalisé ce futur PGA. Zones de réserve pour préserver notre territoire, place de la biodiversité et de la mobilité douce, bien-être de la population, devront évidemment être des objectifs prioritaires de ce plan général d'affectation. La Municipalité informant déjà ce Conseil de l'avancement des procédures liées au PGA et le délai proposé étant irréaliste, le groupe Socialiste estime que ce postulat n'a pas d'intérêt particulier et le groupe s'abstiendra ou refusera celui-ci.

Je me permets de revenir sur une thématique qui a fait débat lors de la commission : il s'agit des conditions de récusation en cas d'intérêt personnel ou matériel. L'Union des Communes Vaudoises précise l'élément suivant : « *Lorsqu'un conseiller communal a un intérêt matériel dans l'affaire à traiter lors du Conseil, il doit se récuser spontanément. Les intérêts matériels se réfèrent aux éléments patrimoniaux ou pécuniaires du conseiller. Une éventuelle récusation ne se pose que lorsque l'intérêt en question du conseiller est de nature à générer en lui une opinion préconçue, un conflit d'intérêt ou à créer auprès des administrés une certaine méfiance. Cela découle du principe d'impartialité que l'ensemble des conseillers doivent respecter lorsqu'une décision est prise.* »

Pour répondre à quelques commissaires inquiets, soyez tranquilles : en connaissant un propriétaire à Montreux ou en travaillant sur le territoire communal, vous n'avez pas besoin de vous récuser.

Je m'adresse cependant au postulant afin de lui poser la question suivante : en tant que directeur général d'un bureau d'architecte montreusien, avez-vous des projets professionnels (je précise ne pas m'intéresser à leur nombre ou à leur nature) impactés ou susceptibles d'être impactés par l'annulation du PGA ? Si oui, pensez-vous vous récuser lors du vote ce soir ? Je vous remercie pour votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,
Montreux libre s'étonne de voir que les représentants du parti Socialiste se sont abstenus en commission et qu'il en sera de même pour le groupe du parti Socialiste ce soir, malgré la modification du postulant sur l'objectif du délai de deux ans.

En effet, l'annulation du PGA va avoir des conséquences très sérieuses sur les emplois de toutes sortes de professions, assurés par des femmes et des hommes habitants sur la Commune, du domaine de la construction et de l'aménagement des constructions ou de leurs commercialisations.

Ouvriers de la construction, maçons, ébénistes, charpentiers, plâtriers, jardiniers, vitriers, électriciens, plombiers, menuisiers, etc... mais aussi dessinateurs, architectes, apprentis de commerce, etc...

Voilà autant de personnes, parfois au revenu modeste, qui seront les premières et premiers touchés.

Nous sommes très surpris de voir le peu d'empressement des commissaires et du parti socialiste à recevoir un nouveau projet de la Municipalité.

Chaque mois de retard, ce sont autant de salaires mis en péril ou annulés suite à des licenciements.

Il y a urgence à obtenir un nouveau projet de PGA, en deux ans maximum, afin qu'ils puissent ensuite, être soumis aux instances cantonales dans ce délai fixé.

Mme Jessica Ruedin (les Verts)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,

Pour ma part, je m'opposerai à la prise en considération de ce postulat. En effet, deux éléments me posent particulièrement problème :

Premièrement, le délai fixé à deux ans. Certes, ce délai est indicatif et considéré comme une cible. Toutefois, il s'agit selon moi d'un mauvais signal à donner à la Municipalité et au Service de l'urbanisme. En fixant des délais si courts, nous risquons de proposer une deuxième mouture bâclée et insatisfaisante sur tous les points, qui prendrait le risque d'être à nouveau refusée.

Ensuite, la question du mandataire. Il n'est effectivement pas imaginable que le Service de l'urbanisme puisse absorber à lui seul la quantité de travail que demandera la mise à jour du PGA. Toutefois, le fait qu'un mandataire externe « pilote » le processus de révision me semble inapproprié, voire même dangereux. Personne ne connaît mieux le territoire de la Commune et n'a de vision de son développement à moyen et long terme que le Service de l'urbanisme.

Finalement, et cette fois au nom du groupe des Verts, nous tenons à affirmer que, quelle que soit la suite qui sera donnée à ce postulat, nous serons extrêmement attentifs aux conflits d'intérêts éventuels qui pourraient émerger dans le cadre du traitement de cet objet, et ce à tous les nouveaux.

M. Joe Filippone (PLR)

Monsieur le premier Vice-président, Mesdames, Messieurs,

Je vais essayer de répondre à quelques questions qui ont été posées ou évoquées précédemment.

S'agissant tout d'abord de la récusation, je crois que je me suis exprimé assez clairement en commission, je veux bien le redire ici. J'ai déclaré clairement mes intérêts, j'exploite un bureau d'architectes, je l'exploite pour avoir une activité professionnelle. Le problème de l'annulation du PGA, c'est qu'il n'est plus possible de travailler, il n'est plus possible de rien faire. Nous ne pouvons pas faire de projets, si le PGA n'avait pas été annulé, cela n'aurait pas profité directement à mes intérêts, mais tout simplement à la possibilité de continuer mon activité professionnelle,

comme celle de tout un autre secteur de l'activité, c'est-à-dire les entreprises et toutes les causes à effets qui en découlent.

Ma démarche a été justifiée et j'ai porté ce postulat, tout simplement par connaissance du sujet, peut-être par rapport au vocabulaire qui est tout à fait spécifique par rapport à ce domaine, et si certaines personnes persistent à penser que je dois me récuser, très sincèrement, je n'en comprends pas tout à fait le sens.

Sur la question du délai, je pense au contraire qu'il a été dit par mon collègue socialiste qui faisait partie de commission que j'ai précisément changé la terminologie de ma conclusion, s'agissant surtout du délai des deux ans, parce qu'il s'agissait dans mon postulat de base d'une entrée en vigueur, je crois, du PGA, alors que j'ai terminé par une modification qui souhaitait l'élaboration de ce PGA.

Cette modification a été faite en accord avec une déclaration de Monsieur le Municipal et de sa cheffe de service, qui disaient qu'il était tout à fait possible de terminer l'élaboration, soyons très clairs, entre les murs de la commune, si nous pouvons le dire ainsi, puisqu'après, il nous été très clairement expliqué qu'au-delà de cette étape, la question des délais nous échapperait, puisqu'il devrait passer à travers des instances cantonales voire fédérales, comme cela a été le cas pour le précédent PGA.

C'est la raison pour laquelle j'ai accepté la modification et il me semble, à part les trois personnes qui se sont abstenues, que les choses étaient relativement claires par rapport à cela. C'est presque un agrément, une espèce d'accord sur cette modification qui a été convenu en commission, il est un petit peu dommage que nous l'ayons oublié. Finalement, la question du mandataire externe, peut-être qu'il paraît un peu particulier de souhaiter un mandataire externe pour développer ou donner une critique constructive sur le PGA à venir. Mais à mon avis, si seul le chef de service de la Commune de Montreux connaît aussi bien que cela le territoire montreusien, cela voudrait dire finalement que toute la corporation des urbanistes ne servirait à rien.

Laissez-moi croire que dans toutes les communes, les personnes qui développent des PGA sont les seuls à travailler sur ces projets parce ce sont les seuls à connaître le territoire ?

C'est finalement une façon de bloquer complètement l'ouverture à la réflexion et à la critique constructive. Je pense que Montreux n'est pas plus particulière qu'une autre commune, elle peut tout à fait accepter une critique constructive, cela n'empêche pas de réunir toutes les vellétés, d'écouter toutes les demandes, nous en avons entendu quelques-unes au début de ce Conseil s'agissant d'une parcelle dans les hauts de Montreux, ou d'un quartier ou d'une zone importante de Montreux qui est Clarens.

Je ne vois pas pour quelles raisons nous ne pouvons pas croiser les critiques constructives qui seront émises dès l'instant où nous recommencerons à travailler, comme cela a été fait en prenant l'excellent exemple participatif pour le 2m2c.

Je ne vois pas pour quelles raisons nous ne pouvons pas nous mettre au travail ensemble, plutôt que de remarquer aujourd'hui qu'il y a déjà des distorsions pour ceux qui pensent plus ou moins de nombre d'habitants, pour ceux qui veulent plus ou moins vert, alors que je suis certain que l'intérêt de Montreux est se retrouver rapidement autour d'une table en ne mélangeant pas vitesse et précipitation, parce que c'est loin d'être le message de mon postulat.

M. Alain Imhof (SOC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,

Personnellement je pense que ce postulat est une fausse bonne idée. De mon point de vue, il est totalement illusoire de croire qu'en deux ans, nous puissions soit

élaborer au sein de la Commune, soit faire valider un PGA, qui nous a pris à peu près 10 ans lors du précédent exercice.

Entendons-nous bien, cette décision du Tribunal Fédéral pose de grands problèmes pour la commune, mais il faut tout d'abord commencer par l'analyse juridique et non seulement urbanistique de l'arrêt du Tribunal Fédéral, qui, il faut le savoir, est un recours de droit public. Il est extrêmement rare qu'il soit accepté par le Tribunal Fédéral, il y a, à peu près, 1% des recours de droit public qui sont acceptés.

C'est le point 5.3 qui constitue l'ossature du raisonnement du Tribunal Fédéral pour refuser ce PGA.

Il indique en effet que la création d'une zone réservée de 79'687 m², dans le cadre de l'adoption de la nouvelle planification générale de la Commune de Montreux, dans le seul but de contenir le surdimensionnement de la zone à bâtir, sans autres perspectives de planification, apparaît contraire au droit Fédéral, en particulier aux articles 15 et 27 LAT. C'est non seulement la lettre, mais aussi l'esprit de la nouvelle LAT, qui pose problème au Tribunal Fédéral dans le cadre du PGA qui a été soumis.

Ce type de postulat est une fausse bonne idée, pour deux raisons :

Premièrement le délai étant complètement illusoire et deuxièmement, lorsque le postulant indique, comme il est mentionné dans le rapport, que sa démarche n'est pas motivée uniquement par ses intérêts, c'est déjà donner du grain à moudre aux futurs recourants du futur PGA.

Ce type de mélange de rôles devrait être évité, il eut été préférable de faire déposer ce postulat par quelqu'un qui n'a pas d'intérêts directs dans cette problématique.

Ce sont les quelques observations que je souhaitais apporter.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,

J'ai bien compris qu'à ce stade, la Municipalité ne souhaite pas faire de déclarations sur la situation actuelle quant à l'annulation du PGA, mais j'ai une question: est-il envisageable pour la Municipalité d'étendre les zones réservées à l'ensemble du territoire urbain, compte tenu des conséquences dramatiques que cela pourrait avoir sur l'économie de la commune ?

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,

À ce stade, comme nous l'avons expliqué dans la communication, la Municipalité est en train d'élaborer le dispositif de mise en place des zones réservées.

Ce blocage nous oblige à avoir une vision globale du territoire. Il sera difficile d'épargner des zones de toutes réserves, dans la mesure où il y a une question d'égalité de traitement.

Le principe du travail sur les zones réservées, c'est de sectoriser le territoire de manière générale, dans les grandes typologies de territoire, et après ce travail devra être validé, d'abord par le service du développement territorial du Canton, puis sera déposé via un préavis sur vos bureaux pour discussion et validation.

La discussion aura lieu sur les zones réservées, mais à ce stade ce que nous pouvons dire c'est qu'en principe toutes les zones de la commune sont touchées. Je vous rappelle que le Tribunal Fédéral nous demande maintenant de ne plus partager le traitement du territoire, mais de le traiter globalement avec les hauts.

Nous devons avoir une vision générale et après poser des règles constructives qui respectent l'égalité de traitement et l'injonction des autorités fédérales qui nous disent : "vous ne pouvez plus développer autant de territoire construit".

La gageure, pendant cette période intermédiaire, c'est de ne pas continuer de délivrer des permis qui vont aller, dans le fond, en accroissement de la zone à bâtir qui est déjà trop grande, alors qu'à la fin, l'exercice doit se terminer par une diminution desdites zones.

La problématique, c'est que nous devons trouver un équilibre entre une croissance qui ne soit pas nulle et en même temps pouvoir respecter l'injonction pour revenir rapidement avec un PGA cohérent qui serait accepté par les autorités et qui soit dans l'état d'esprit de diminuer les zones.

Cela va être très compliqué de laisser des droits à bâtir pendant cette période de réflexion et d'élaboration. C'est pour cela que les zones réservées sont là, pour éviter que des promoteurs ou des propriétaires ne se lancent dans le développement de projets mais qu'ils ne puissent pas les valider finalement, et qu'ils génèrent ainsi des frais dans le cadre du travail pour obtenir ces permis.

Voilà pourquoi les zones réservées sont sur la table de la Municipalité et bientôt sur la vôtre.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,

Vous n'avez pas répondu à toutes les questions que j'ai posées précédemment, mais c'est votre droit. Le sens des propos du groupe Socialiste, c'est vraiment d'éviter qu'au moment où nous aurons une commission qui traitera très sérieusement du plan général d'affectation, avec évidemment une représentation des différents partis politiques, d'éviter que ces commissions soient remplies de gens avec des intérêts directs, des intérêts particuliers. Effectivement, il y a un risque, quand nous avons un intérêt particulier sur un objet, que nous soyons influencés et d'une certaine manière « déviés », comme cela a été précisé dans la définition donnée par l'Union des Communes Vaudoises, ce qui pourrait en tout cas entraîner une perte de confiance de la part de la population.

C'est pour cela que le groupe Socialiste souhaiterait que le Conseil communal vote sur une récusation, comme la Loi sur les communes le permet. Je vous remercie.

M. Alexandre Staeger (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,

Je tenais à m'exprimer sur la question du délai de 2 ans qui est proposé dans le cadre de ce postulat. Je me suis tout d'abord demandé si, finalement, il n'y pas de délai pour traiter les motions et les postulats.

Je suis tombé sur l'article 104 de notre règlement à l'alinéa 5 qui dit : « *Une fois la proposition prise en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans un délai d'un an par : a) un rapport sur le postulat ;* » notamment.

En l'occurrence, refuser le délai de deux ans nous ferait tomber dans le délai d'un an qui est prévu dans le règlement et qui me semble encore moins tenable par rapport au délai de deux ans qui est proposé par M. Filippone et qui a l'avantage en réalité de prolonger le délai prévu par le règlement.

Dans ce cadre-là, je serais plutôt enclin à aller dans le sens de ce délai proposé de deux ans et à soutenir cette proposition.

Je précise encore que, jusqu'à preuve du contraire, le Conseil communal n'a encore jamais refusé une réponse à un postulat parce qu'elle serait venue trop tard, de mon point de vue, ce délai de deux ans ne peut avoir qu'une valeur indicative et si la Municipalité n'arrive pas à le tenir, ce ne serait pas dramatique.

L'idée qu'il y a derrière, c'est de dire : "allons vite, ne traînons pas". C'est surtout cela qui est important derrière ce délai, qui, de mon point de vue, je le répète, ne peut être qu'un délai d'ordre.

Je me permets de rebondir rapidement sur la question des récusations, en rappelant qu'il faut rester prudent avec cette question des récusations.

La récusation ne vise que les personnes qui ont un intérêt particulier par rapport à d'autres.

J'entends par là que sur le vote du PGA nous ne pouvons pas demander à tous les propriétaires de parcelles sur la Commune de se récuser. Ils sont touchés, tous autant les uns que les autres. Il faudrait vraiment qu'il y ait des intérêts très particuliers, à mon avis, pour que nous puissions parler d'une récusation.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le premier vice-président, chères et chers collègues,

Le Conseil communal est le pouvoir délibérant de la Commune et doit par conséquent, autant que faire se peut, veiller au respect des dispositions légales découlant de notre ordre juridique ainsi que de la jurisprudence qui en découle.

Tant l'art. 40j de la Loi sur les communes que l'article 20 de notre règlement du Conseil prévoient la récusation d'un membre du Conseil communal. Ces deux articles prévoient également que lorsque le conseiller ne se récuse pas spontanément, il peut être récusé à la demande d'un membre du Conseil ou du Bureau. C'est le Conseil communal qui statue sur la récusation après débat. En d'autres termes, le Conseil communal est souverain pour statuer sur la récusation d'un membre du Conseil communal, nous y sommes.

Depuis la réforme de la Loi sur les communes en 2013, l'adoption de la disposition concernant la récusation a fait couler pas mal d'encre. Je citerais trois interprétations possibles allant toutes dans le même sens.

Tout d'abord, lors des modifications apportées à la Loi sur les communes, le Conseil d'État vaudois s'était exprimé de la manière suivante au sujet de la récusation dans son exposé des motifs de 2011, je cite : « *Les motifs de récusation ne doivent [...] pas être trop sévères. Il doit en effet exister un lien particulièrement évident et direct entre les intérêts d'un conseiller en cause et l'objet soumis aux délibérations du Conseil, susceptible de créer un véritable problème pour les tiers concernés* »

Ensuite, M. Pilloud mon préopinant a mentionné le site internet de l'Union des Communes Vaudoises, il n'a peut-être pas lu l'article assez loin parce que sur le même article les juristes Isabelle del Rizzo et Sarah Laurent expliquent sur le site internet que, je cite : « *La notion de récusation doit être l'exception, la règle étant la liberté d'intervention de chaque conseiller, et surtout elle ne doit pas être utilisée comme arme politique* »

Finalement, beaucoup mieux que le site internet de l'Union des Communes Vaudoises, la jurisprudence vaudoise s'est exprimée de manière on ne peut plus claire et détaillée au sujet de la récusation. Je vous lis un extrait du considérant 3b de l'arrêt AC.2016.0045 de la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud du 11 avril 2017, je cite :

« *les motifs de récusation doivent être appréciés de manière restrictive, surtout pour les membres d'une assemblée législative. Les membres du Conseil communal ou général représentent en effet les opinions des différents électeurs et groupes d'intérêt ou d'influence et ils expriment des prises de position politiques qui alimentent les débats du conseil. Par la nature de son mandat politique, le conseiller communal est appelé à se prononcer sur des objets le concernant et à défendre des positions, à intervenir et faire part de son opinion en fonction de ses connaissances professionnelles, de son expérience et de ses convictions. [...] la plupart des conseillers communaux sont concernés par les objets relevant de l'autorité législative au sein de laquelle ils siègent. À titre d'exemple, dans le cas de l'adoption d'un plan général d'affectation, tous les membres du Conseil communal ou général seront*

intéressés à un titre ou à un autre, soit comme habitant, soit comme propriétaire, sans que cela ne remette en principe en question leur capacité à prendre des décisions sur un tel objet. »

Alors, Mesdames et Messieurs, compte tenu de ce qui précède, le juriste que je suis est convaincu que M. Joe Filippone ne doit en aucun cas se récuser. C'est avant tout ses connaissances et ses compétences du domaine qui l'ont poussé à formuler un excellent postulat qui jette les bases de l'élaboration du futur PGA. Le nombre de conseillers communaux qui auraient pu défendre les intérêts des montreusiennes et des montreusiens en déposant et en défendant ce postulat avec autant de pertinence, de rigueur et de conviction ne sont pas légion.

C'est bien simple, si l'on demande la récusation de Joe Filippone en tant que directeur d'un bureau d'architecte montreusien, alors il faudrait également demander la récusation des ingénieurs civils, des ingénieurs en environnement, des spécialistes de l'immobilier, des dessinateurs en génie civil, des entrepreneurs de la construction et de tout autre conseiller communal potentiellement actif dans les prochaines années sur le territoire montreusien dans le domaine de la construction au sens large.

Il faudrait aussi évidemment demander la récusation des membres du Comité de l'Association de la protection des sites montreusiens, du secrétaire général de l'Association transport et environnement, des membres du conseil d'administration de la SCHaM ou de la SOCIM, puisque tous ont hypothétiquement, dans leur fonction respective, une opinion préconçue pour défendre leurs potentiels conflits d'intérêts et devraient donc, à suivre l'argumentation de quelques-uns de mes préopinants, naturellement aussi se récuser.

Il faudrait enfin aussi demander à 45% des conseillers communaux qui sont propriétaires de leurs logements et qui ne peuvent actuellement pas construire ou sont dans l'incertitude, de se récuser. Pour les mêmes raisons, il faudrait également demander la récusation des conseillers dont les conjoints, les parents, les enfants, les frères ou sœurs ou les amis proche sont propriétaires sur la Commune de Montreux. Il faudra également demander la récusation de tous les membres de l'ASLOCA, puisqu'en matière de PGA, il apparaît évident que les locataires ont des intérêts divers et peut-être aussi une idée préconçue sur ce postulat.

Comme l'a déjà fait avant vous la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud en 2017, vous constaterez que si l'on fait le tour, il ne reste plus grand monde. Le quorum ne sera vraisemblablement même pas atteint. Pour toutes ces raisons, je demande donc à M. Pilloud de retirer sa demande de récusation.

M. François Cardinaux (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je voudrais simplement rappeler que vous avez aimé le COVID 19, vous allez adorer le PGA 2022, ce sera la même chose mais en dix fois plus grave. Que ceux qui votent NON à une idée qui est juste, d'une personne qui était compétente pour la poser, qui a été écouté, qui a reçu l'aval de la majorité d'entre nous, que tous ceux qui disent NON, n'oublient jamais que derrière le PGA, cela a été relevé tout à l'heure, il y a des petites mains et derrière elles il y a des grandes mains, des grandes dames, des grands messieurs, des gens qui font vivre Montreux et si nous ne pouvons plus faire vivre Montreux, nous ne serons plus là nous non plus.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, J'aimerais faire quelques remarques.

Tout d'abord rappeler quel était l'intérêt de fixer un objectif de deux ans pour avoir ce premier projet de PGA qui pourra ensuite être soumis aux instances cantonales, ensuite au processus de recours, etc....

Les deux ans, c'est une manière de dire que nous devons avoir une ambition pour traiter ce dossier, qui certes est un dossier lourd, mais c'est aussi un dossier que nous connaissons très bien. C'est un dossier sur lequel il y a énormément de documentation et une grande connaissance. Cette ambition doit être traduite par l'engagement des moyens nécessaires, c'est-à-dire un mandat important pour un bureau qui travaillera en coordination avec le Service de l'urbanisme.

Il est absolument faux de dire, aujourd'hui, que nous ne pouvons pas préparer un nouveau projet de PGA qui soit conforme à l'arrêté du Tribunal Fédéral en deux ans. Cela dépend des moyens que nous allons y mettre.

Je crois qu'aujourd'hui, en votant le postulat, tel qu'il a été modifié en cours de séance, nous donnons une indication claire à la Municipalité qu'elle pourra préparer, dans les meilleurs délais, un préavis pour ce mandat extérieur qui viendra renforcer et qui travaillera en coordination avec le Service de l'urbanisme. Ce mandat, Mesdames et Messieurs, ne sera pas de compétence municipale. Nous ne parlons pas d'un mandat à 30'000 ou 40'000.- Frs., nous parlons d'un mandat où il faudra ajouter au moins un zéro à ce que je viens d'énoncer.

Ce sera un gros mandat qu'il faudra que nous votions et qui nous permettra de travailler dans des délais qui doivent avoir une forme d'ambition pour que nous puissions avancer.

Ensuite, je m'étonne vraiment d'entendre des gens dire aujourd'hui que deux ans c'est irréaliste, d'abord parce que je l'entends de la part de personnes qui n'ont jamais participé au processus de débat sur le PGA dans les commissions.

Moi j'ai eu la chance de participer à tout le processus du premier PGA et je me demande sur quoi se basent les gens qui disent que c'est irréaliste d'avoir un nouveau projet en deux ans, qu'est ce qui leur permet de dire cela ?

Moi j'ai l'impression, quand M. Imhof fait une analyse des considérants du Tribunal Fédéral qui dit que c'est complètement irréaliste, moi j'en fais une autre.

J'ai l'impression qu'il y a énormément à reprendre du PGA existant, le Tribunal Fédéral ne s'attaque pas du tout à l'ensemble de tout ce travail que nous avons fait à l'époque. Il s'attaque à des points très précis : les fiches éléments du patrimoine, les inventaires de la protection des zones (des zones à protéger pour la biodiversité), ainsi que d'innombrables analyses qui ont été faites pour certaines parcelles, sont toujours valables. Elles ne bougeront pas, ce qu'il faudra reprendre, c'est effectivement des espèces de gros blocs, notamment des blocs de zones réservées qui, pour le Tribunal Fédéral, ne sont pas des zones qui échappent au calcul de densité de construction.

Par conséquent, je trouve malsain, aujourd'hui, de faire peur à tout le monde en disant c'est irréaliste, non je pense que ce n'est pas irréaliste, il faut se rappeler de la qualité du PGA que nous avons dans les mains. Ce PGA a un règlement et dans ce règlement il y a énormément de points qui ne changeront pas. Notamment les considérations sur les villages, etc...,

J'aimerais rappeler une dernière chose, en ce qui concerne la participation de certaines personnes à la commission, une commission comme celle du PGA a besoin de compétences. Parce que moi, j'ai énormément apprécié la qualité du travail que nous avons pu avoir avec M. Heinz Schoenheich, qui était membre de ce Conseil pendant longtemps et qui était membre de la commission du PGA, nous pouvons dire que M. Heinz Schoenheich avait un conflit d'intérêt comme M. Filippone, car il était membre d'un bureau de géomètres, évidemment il avait au

minimum mesuré une bonne partie des parcelles dont nous parlions et éventuellement encore d'autres parcelles.

Il faut bien rappeler quel était son rôle, c'était un rôle de vision, il nous l'a apportée et c'était extrêmement utile et il faut le dire que, lors des discussions, s'il se retrouvait lui-même en conflit d'intérêts directs, alors il se refusait pour ce vote.

M. Schoenheich a extrêmement bien joué le jeu et je pense que nous pourrions obtenir les règles du fonctionnement de cette commission lorsqu'elle travaillera. Des règles qui seront à la fois basées sur des règlements liés aux conflits d'intérêt, mais aussi sur des règles de bienséances et d'une certaine manière de travailler. Lorsqu'il y a un conflit d'intérêt direct, eh bien à ce moment-là, nous n'oublierons pas de rappeler à cette personne, si elle ou il ne le fait pas lui-même, qu'il faut qu'il se refuse sur un vote précis.

M. Nicolas Büchler, (SOC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite simplement revenir sur les propos de M. Gétaz du début de discussion, qui caricature la pensée du groupe socialiste. Nous sommes tout à fait conscients de la nécessité d'aller vite et de travailler efficacement sur ce sujet pour toutes les bonnes raisons évoquées par l'ensemble des partis.

Nous remettons simplement en doute la nécessité fondamentale du postulat pour les raisons que mes collègues de groupe ont déjà évoquées, faisant également confiance à la Municipalité et au service de l'urbanisme pour se remettre particulièrement rapidement au travail, quitte, effectivement, à être accompagnés de mandataires externes si cela s'avère nécessaire.

Quant à la deuxième caricature sur la récusation en cas d'engagement notamment associatif, j'y répondrai en bon Vaudois, selon mon expérience et sur le ton de l'humour : c'est quand même vachement moins bien payé !

Merci de votre attention.

M. Gaëtan Cousin (les Verts)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je souhaiterais revenir sur la demande de récusation de M. Filippone, émise par le groupe Socialiste, via M. Pilloud.

M. Müller nous a donné une définition très longue et beaucoup d'explications fort intéressantes, mais il est quand même important de se rappeler que le conflit d'intérêt traite avant tout de l'intérêt financier direct, il semble l'oublier.

Evidemment nous avons tous un intérêt indirect à ce que le PGA soit bon, mais nous n'avons pas tous un intérêt financier direct à ce qu'il soit adopté rapidement.

Au-delà du postulat de ce soir, nous estimons, chez les Verts, que c'est important de se le rappeler et que nous soyons un peu plus attentifs dans ce Conseil et à l'avenir un peu plus stricts aussi sur les questions de conflit d'intérêts.

Pour ces raisons-là, nous allons soutenir la demande de récusation de groupe Socialiste.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

La Municipalité travaille déjà aujourd'hui avec, notamment, le Service de l'urbanisme, avec beaucoup de force, probablement avec une partie conséquente du personnel du service, mais une énergie phénoménale pour faire aboutir cela dans des délais qui soient raisonnables, et le meilleur possible. Le postulat n'accélèrera en aucun cas ce fait, dire que nous ne pensons pas, par ailleurs, à toutes les personnes qui travaillent dans ces domaines-là, juste parce que nous refuserions ce postulat, alors

que nous sommes autant attachés à ce que nous aboutissions à quelque chose de concret, d'efficace et de juste pour le PGA, c'est évidemment un peu fort de café. Evidemment, de notre côté, le groupe socialiste ne retirera pas cette demande de récusation.

M. Joe Filiponne (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues
Très sincèrement je trouve très dommage de se cristalliser sur cette question de récusation.

Laissez-moi juste prendre le postulat et peut-être vous demander à quel point, sur quelle question, l'intérêt direct pourrait être une retombée pour moi, en tant que mandataire, en tant que directeur d'un bureau d'architecte :

1. *Donner rapidement un état général et clair de la situation, en apportant une réponse précise quant aux réelles possibilités d'utilisation du plan des zones de 1972.*

Je pose simplement une question, je demande simplement à la Municipalité de communiquer.

2. *Mettre en place et communiquer les mesures qui seront applicables pendant la période transitoire.*

La question numéro deux, c'est de mettre en place précisément une communication qui servirait à tout le monde pour suivre et comprendre ce qui se passe.

3. *Renseigner en toute transparence notre Conseil sur les risques et les éventuelles responsabilités auxquelles la Commune pourrait avoir à faire face en cas d'action en responsabilité.*

La question numéro trois, c'est d'être renseigné sur les risques éventuels et les responsabilités.

Je ne vois toujours pas où je vais gagner de l'argent ?

Pour la numéro quatre il s'agit de :

4. *Faire un bilan critique, fondé sur l'expérience vécue, de ce qu'il faudrait éviter de refaire.*

Pour la numéro cinq et la numéro six, il s'agit de se doter des moyens nécessaires pour étudier avec un bureau annexe etc...un nouveau PGA, sauf erreur il ne s'agit pas de mon bureau.

5. *Analyser immédiatement les moyens complémentaires dont elle a besoin pour établir, dans les meilleurs délais, un nouveau PGA.*
6. *Se doter des moyens nécessaires à cet effet et employer des ressources externes par mandat et solliciter un crédit supplémentaire.*

Pour la numéro sept il s'agit :

7. *Etablir un plan d'action, avec rapports intermédiaires et échéancier, visant l'élaboration du nouveau PGA d'ici deux ans.*

La prise en considération de ce postulat n'a aucune conséquence directe, d'ailleurs elle ne prend pas une décision directe, qui inscrit dans le marbre quoi que ce soit qui puisse profiter à mon activité.

Souhaiter la récusation, aucun problème, je vous laisse libres de prendre votre décision, mais pour ma part je ne vois pas en quoi elle est utile ce soir.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Moi je tombe des nues, là nous avons le PS qui est en train de tirer sur des moineaux avec des canons.

Monsieur Filippone demande juste une chose, c'est d'aller plus vite et je pense que le seul avantage qu'il risque d'avoir c'est de ne pas devoir licencier du monde. C'est le seul avantage qu'il aura.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs et chers collègues

Je dois répondre à ce que M. Pilloud vient de dire, il dit que le Service de l'urbanisme travaille probablement d'arrache-pied dès maintenant. D'abord nous l'espérons de tout cœur, mais un des éléments essentiels du postulat, je l'ai relevé tout à l'heure, c'est que nous adjoindrons, et nous paierons pour cela en votant un préavis, un bureau qui viendra renforcer et qui permettra d'accélérer le travail.

En l'occurrence, lors de la discussion de la commission, nous avons largement partagé l'avis que ce travail à faire nécessitait des ressources extérieures. C'est l'un des points essentiels de ce postulat, de dire que cette fois-ci nous allons renforcer le service de l'urbanisme avec des compétences extérieures de haut niveau.

J'aimerais rappeler qu'il y a des villes qui ont des services d'architecture à l'interne, à Lausanne il y a un service d'architecture, il s'occupe de projets d'une certaine dimension. Lorsqu'il s'agit de faire un très gros projet, piloté par la ville, bien évidemment le service d'architecture est considéré comme ayant des ressources insuffisantes et, à ce moment-là, soit l'on adjoint un bureau d'architecte extérieur soit le processus est totalement externalisé.

En l'occurrence, il me semble intéressant de rappeler que la discussion, lors de la séance disait bien, qu'il ne s'agissait pas du tout d'exclure le service de l'urbanisme, mais de lui adjoindre un bureau extérieur pour qu'il puisse aller plus vite et de manière plus efficace.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Il y a la loi et l'esprit de la loi, comme le disait précédemment M. Staeger, effectivement je ne pense pas que tous les architectes, toutes les personnes concernées économiquement devront se récuser. Nous devons maintenant avoir une vision et surtout être conscients que des emplois sont en jeu.

Ne chipotons pas trop sur ces récusations et faisons avancer cet objet par rapport au futur PGA qui devra entrer en vigueur le plus vite possible.

M. Pierre-André Spahn (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Comme tout le monde, j'hallucine, nous sommes en train de parler de l'avenir de notre Commune, un avenir urgent, raison pour laquelle il faut avancer sur ce dossier qui péjore notre économie et qui va la péjorer encore pendant quelques années, et nous passons à peu près une demi-heure ou une heure à se poser la question si M. Filippone doit pouvoir voter ou pas, parce qu'il a un bureau d'architecture. Je me pose la question si nous devons voter sur la récusation, est-ce que je dois me récuser également, parce je suis peut-être en relation d'affaire avec M. Filippone comme d'autres ici dans la salle ? A ce moment-là j'aurais aussi un intérêt, etc... nous pouvons aller très loin comme cela. Moi, ce que je propose au groupe Socialiste, qui n'a comme cheval de bataille pour refuser ce postulat que le fait de

devoir récuser M. Filippone, de le laisser voter et d'aller porter plainte au Préfet, comme cela vous aurez une réponse claire, nette et précise.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,
Nous ne sommes pas toujours si bien défendus par ses amis. J'entends ce soir et par la voix des collègues du PLR, une espèce d'exaspération qui traduit effectivement des positions qui ne sont pas claires.

Parce que si vous regardez bien le texte qu'a remis notre collègue M. Filippone c'est un vœu qu'il émet, il souhaite l'établissement, aussi rapide que possible, d'un nouveau plan général d'affectation.

Après, dès l'instant où la discussion évolue au sein de la commission, ce vœu se transforme de plus en plus en injonction et ces injonctions portent même sur des délais, nous avons perdu complètement l'intention initiale portée par le titre du postulat, dès l'instant où nous avons avancé dans le courant de la discussion, raison pour laquelle nous sommes dans une situation compliquée.

Cette situation, ce n'est pas nous qui l'avons inventée au PS, il ne faut pas dire des bêtises. Nous avons encore le droit d'exercer un certain esprit critique sur les procédures qui nous heurtent profondément.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs, chers collègues

Pour ma part, le groupe UDC soutiendra la prise en considération du postulat et personnellement, mais j'enjoins les membres de mon groupe à en faire de même, je ne soutiendrai pas la récusation de M. Filippone, par contre je conseillerais peut-être à M. Pilloud de s'abstenir sur le vote de la récusation du coup.

En tant que secrétaire de l'ATE, il pourrait, dans ce cas-là, retirer sa carte à chaque fois que nous parlons d'un giratoire, de pistes de vélos, d'environnement ou de quoi que ce soit qui est vert. Cela serait peut-être une bonne idée.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Je suis en train de me demander ce que je fais ici ce soir, j'hésitais à rentrer chez moi. Le COVID va nous porter des coups, pas fataux, mais graves. Le PGA est en retard et nous ergotons sur une histoire de récusation, des emplois sont en jeu, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, remettez les pieds sur terre et ne perdons plus de temps sur des niaiseries. M. Filippone a fait un postulat qui doit servir d'aiguillage pour que les choses avancent, il n'est pas contraignant, nous sommes en train de perdre un temps considérable, allons à l'essentiel.

J'espère que la Municipalité a déjà mis en route un certain nombre de choses, le service de l'urbanisme aura besoin de renforts, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, compte tenu des délais que nous devons respecter et de la quantité de travail que cela représente, cessons d'ergoter s'il vous plaît. Merci.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

J'estime que nous devrions témoigner ce soir du respect envers M. Filippone, parce que je trouve que la méfiance qui est exprimée donne une ambiance toxique, nous sommes devant un grand travail, nous devons le faire et le réussir ensemble dans les meilleurs délais. Commencer par de la méfiance et exprimer des menaces contre de nombreuses personnes ici, je trouve que c'est contreproductif et je pense que nous

devons régler ce problème en votant. Moi je voterai que M. Filippone ne doit pas se récuser.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite vous rappeler que dans la communication que nous avons transmise dans l'enveloppe de ce soir. Vous verrez que le dernier paragraphe parle de: *"la reprise des études de révision du statut du sol" qui "doit passer par l'attribution d'un mandat à un groupe d'études, ce qui nécessitera la publication d'un appel d'offres en procédure ouverte,"* cela va dans le sens de ce que disait M. Gétaz, *"à lancer dans le respect du dispositif légal applicable en matière de marchés publics; le calendrier prévisionnel permet de tabler sur l'octroi d'un mandat à fin 2020 ou au plus tard, au début de l'année 2021..."*. La Municipalité ne désespère pas, quelle que soit la discussion, le train est parti et on fera le mieux possible, le plus rapidement possible, tout en maintenant la nécessité démocratique d'une discussion qui aura lieu bien sûr au sein de votre Conseil le jour où le PGA sera en voie d'élaboration. La volonté de la Municipalité c'est d'aller vite mais intelligemment.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs, chers collègues

J'aimerais aussi rappeler un point qui est important, dernièrement nous avons vu un article de la nouvelle conseillère d'Etat Mme Luisier qui veut aller rencontrer toutes les Municipalités par district sauf erreur.

Je pense qu'il est important que la Municipalité, qui aura un sujet probablement unique, aura envie de discuter avec Mme Luisier, qui est responsable de ce domaine-là. Je pense que la Municipalité aura comme objectif d'aborder principalement la question du PGA et évidemment qu'elle sera plus forte si elle peut s'appuyer sur un vote de ce Conseil qui dit : *"nous représentons la population de Montreux, nous demandons que les choses aillent vite"*. Elle mentionnait dans cet article un élément très intéressant, parce que Mme Wasem en avait parlé en commission, elle nous avait dit qu'il y avait un grand problème, notamment au niveau des services de l'Etat, c'est que les interlocuteurs changeaient constamment.

Un des points que je trouve extrêmement positif dans la prise de position de Mme Luisier, c'est qu'elle dit qu'elle veut éviter ces changements d'interlocuteur, qu'elle veut stabiliser le système et permettre aux communes d'avoir tout le temps la même interlocutrice ou le même interlocuteur, et cela c'est un élément très positif pour la vitesse à laquelle le dossier avancera.

Dans un premier temps il faut que la Municipalité puisse venir avec une position forte et je pense que le vote du Conseil ce soir ne peut que renforcer sa position et que si ce vote était péjoré par beaucoup de NON, cela affaiblira la position de la Municipalité dans le cadre des discussions qu'elle doit mener avec le Conseil d'Etat.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le premier vice-président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues

Pour préciser un élément qui a été cité, dans la communication transmise ce soir, nous avons déjà rencontré Mme Luisier.

Nous n'attendons pas la séance qu'elle a fixée, d'autant plus que la séance qui est fixée pour notre district aura lieu le 17 novembre.

Il ne nous paraissait pas possible, début juillet, d'attendre le mois de novembre pour la rencontrer. Nous avons considéré que le sujet du PGA, qu'elle a d'ailleurs elle-même

aussi considéré comme une nécessité, devait susciter une séance ad hoc avec la Municipalité de Montreux et les services concernés du Canton sous sa direction. Cette première séance a permis de clarifier un certain nombre de points, notamment un engagement de la part du Canton, non seulement, dans toute la mesure du possible, de ne pas changer d'interlocuteurs, mais aussi de respecter les délais légaux que le Canton a pour répondre aux communes, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas. Nous avons reçu un avis formel de sa part qu'elle ferait tout pour qu'ils soient respectés.

Nous avons déjà une planification pour d'autres séances, entre la Municipalité de Montreux, ses services et les services du Canton, y compris avec elle lorsque c'est nécessaire.

Je voulais rassurer M. Gétaz et respectivement Mesdames et Messieurs les conseillers, sur les mesures qui ont été prises et sur le fait que la Municipalité n'attend pas une séance prévue au mois de novembre pour avancer sur ce dossier.

M. le premier vice-président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Je demande formellement à M. Pilloud s'il maintient sa demande de récusation envers M. Filippone?

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, chers collègues
Je maintiens ma demande de récusation.

M. le premier vice-président

Nous allons passer au vote, M. Filippone va retirer sa carte car il ne peut pas voter sur sa propre récusation.

VOTE sur la demande de récusation de M. Filippone:

La demande de récusation est refusée par 49 NON, 21 OUI et 5 abstentions

Applaudissements de l'assemblée.

M. Gaëtan Cousin (les Verts)

En conclusion, c'est par 7 OUI, 0 NON et 3 abstentions que la commission vous recommande de prendre en considération ce postulat tel que modifié.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce postulat par 52 OUI, 13 NON et 11 abstentions

9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 Préavis No 16/2020 relatif à une demande de crédit de CHF 78'195.- TTC pour confirmer le financement la part communale 2020 de Montreux relative à la mise en place d'une structure d'agglomération et au financement des études d'élaboration d'un plan directeur intercommunal et d'un nouveau projet d'agglomération pour la Riviera
(Date de la commission : lundi 7 septembre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens)

Présidence SOC : M. Nicolas Büchler

Membres : MM. Ihab Al Jundi, François Cardinaux, Florian Chiaradia, Jean-Marc Forclaz, Vincent Haldi, Yanick Hess, Pablo Menzi, Roland Rimaz, Lionel Winkler

Monsieur le premier vice-président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.2 Préavis No 17/2020 relatif à l'acquisition d'une pelle de manutention pour le transfert du papier-carton, le transfert du compost et la rationalisation des bennes de la déchèterie et de la voirie, d'un montant maximum de CHF 269'250.00 TTC

(Date de la commission : mardi 8 septembre 2020 à 19 h. 00, au service de la voirie et des espaces verts, Route de Brent 6, à Chailly)

Présidence PLR : M. Olivier Müller

Membres : Mmes Carola Fastiggi, Bibiana Streicher, Béatrice Tisserand
MM. Jonathan Al Jundi, Bruno Femia, Denis Golaz, Arnaud Grand, Frank Peters, Silvano Pozzi.

Monsieur le premier vice-président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET ORGANISATION DU CONSEIL COMMUNAL (CCO)

Mme Anne Saito (les Verts)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,
Juste quelques coquilles à rectifier avec Mme la secrétaire.

Monsieur le premier vice-président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

11.1 Motion de Mme Géraldine Torchio « Pour une commune de Montreux avec son cinéma »

Mme Géraldine Torchio (les Verts)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,
Suite à l'interpellation de Monsieur Gétaz et à la réponse de la Municipalité en mai dernier, le groupe des Vert.e.s se demande ce qu'il en est aujourd'hui. Comme le temps passe vite et que le bail a été dénoncé pour la fin de l'année, s'il l'on veut sauver les salles de cinéma de Montreux, c'est maintenant qu'il faut agir.

Tout d'abord, je vais rappeler quelques chiffres concernant les cinémas Hollywood :
En 2019, ce sont 1'600 élèves des écoles de Montreux qui sont venus assister à au moins un film

Ce sont 100 enfants inscrits au club de la Lanterne Magique

Ce sont 1'400 retraités qui ont assisté à des séances de Ciné-Sénior

Ce sont 4 soirées-événements organisées par la Commune

Ce sont 6 soirées événements pour des avant-premières

Ce sont plusieurs partenariats avec des institutions locales tels que le Montreux Jazz et la Saison Culturelle

Ce sont plusieurs événements offerts par Cinérive à la population de Montreux

Ce sont des abonnements à tarif préférentiels pour les habitants de Montreux

Enfin, ce sont des places à 10 Frs. pour les écoliers de la commune.

A la lumière de ces chiffres impressionnants, on ne peut douter que les cinémas Hollywood jouent un rôle important dans la vie culturelle et sociale de notre commune.

Il est donc inimaginable que Montreux soit privée de salles de cinéma.

Tout d'abord, parce que nous sommes la troisième ville du Canton et que nous méritons d'avoir un cinéma.

Ensuite, car c'est toujours un très mauvais signe lorsqu'une ville de cette grandeur perd peu à peu ses lieux dédiés à la culture. Nous venons d'apprendre que l'Ancienne Poste des Planches ferme, notre cinéma est en sursis : voulons-nous vraiment prendre le risque que Montreux devienne une cité-dortoir, sans âme et sans activité culturelle locale ?

Enfin, je me demande s'il n'est pas de notre responsabilité politique de conserver un lieu culturel présent dans la vie des Montreusiennes et Montreusiens tous les jours. Il y a peu d'endroits dans lesquels les habitants de Montreux se rencontrent, préservons-les pour garder notre identité montreu­sienne et permettre à notre population de tisser des liens.

Concrètement, cette motion demande à la Municipalité :

- De mettre en œuvre des mesures urgentes qui permettront aux salles de cinéma Hollywood de rester ouvertes l'année prochaine ;
- De considérer la création d'une subvention annuelle qui garantirait l'existence d'un cinéma à Montreux.

Je demande que cette motion soit envoyée en commission. En vous remerciant de votre attention.

Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

11.2 Motion de M. François Grand pour « La réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »

M. François Grand (PLR)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En septembre 2018, 87.15% des citoyennes et citoyens de notre commune soutenaient l'arrêté fédéral concernant l'inscription des voies cyclables dans la constitution, marquant ainsi un soutien clair à la pratique du vélo.

La proposition s'inscrit dans la continuité de cette votation. Elle émane d'un groupe de conseillères et conseillers interpartis des cinq communes concernées par l'axe Villeneuve - Vevey avec l'appui de PRO VÉLO Riviera. Ce groupe considère que la situation de la mobilité cycliste sur la RC780a nécessite rapidement une amélioration qualitative assurant sécurité, fluidité et bien-être des cyclistes.

Le groupe de travail fait les constats suivants :

- une trop modeste place est laissée au trafic cycliste sur cet itinéraire. Certes, des bandes cyclables existent ici ou là de même que quelques adaptations de carrefours.
Malheureusement, ces aménagements ne sont souvent mis en place qu'au gré d'interventions de réfections de tronçons de route relevant des agendas communaux, ce qui génère des manques et des incohérences sur le trajet. Dans certaines situations, la pesée des intérêts semble nettement vouloir favoriser le trafic motorisé aux dépens de la mobilité cycliste (par ex. : suppression de la bande cyclable pour des places de parc, pour une présélection, etc.).
- le rapport CORAT Schéma directeur d'aménagement de la RC 780A entre Chardonne et Veytaux (2016) qui n'inclut pas Villeneuve rappelons-le - propose diagnostics et principes généraux. Il constate notamment que « la sécurité est insuffisante pour les cycles en présence d'un trafic dense, de lignes de bus et de poids lourds. Les deux tiers de l'axe ne sont pas suffisamment équipés. Il existe des bandes cyclables bilatérales ou unilatérales, mais les discontinuités sont importantes. Les bandes cyclables s'interrompent notamment à l'approche de certaines intersections (présélections TIM pour trafic motorisé individualisé), au droit des îlots centraux et des arrêts de bus. » (p. 49).

À partir des arguments figurant dans l'annexe I, le groupe de travail propose les objectifs suivants qu'il conviendrait d'atteindre à court terme et des exemples de mesures pour y parvenir :

- une **sécurité** accrue sur tout le parcours. Par exemple :
 - en accordant une attention aux obstacles de bord de chaussée comme les grilles d'évacuation des eaux de pluie ;
 - en séparant de manière plus marquée les flux entre cyclistes/ trafic motorisé et piétons (piste cyclable séparée lorsque la vitesse du trafic est plus grande que 30 km/h, possibilité de remonter les files de voitures à l'arrêt, etc.) ;
- une **fluidité** et une rapidité qui permettent aux cyclistes d'être concurrentiels avec le trafic motorisé pour des courts trajets (-> 10 km environ) / par exemple en aménageant des sas dans les carrefours, en proposant une « vague verte » et des feux cyclistes/ etc. ;
- une prise en compte sur le trajet de **dimensions de bien-être** pour favoriser la cohabitation de tous les usagers et l'attractivité touristique de la Riviera, par exemple par une végétalisation, une signalétique harmonisée, etc.

A ces fins, nous demandons

- que la Municipalité se coordonne avec les autres exécutifs concernés et avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin que soit réalisée à court terme une voie cycliste sûre, continue et fluide entre Villeneuve et Vevey. Le SAI pourrait par exemple piloter le projet en y associant des représentants de Villeneuve.
- que lorsque les agendas d'investissements communaux ne permettent pas cette réalisation rapidement, des mesures provisoires par marquages, incluant le cas échéant ou un des tronçons alternatifs à la RC 780a par un parcours alternatif, soient entreprises.

Nous vous remercions de l'attention accordée. Nous sommes conscientes et conscients que ces demandes nécessitent une mobilisation, une ambition et un courage importants. Nous vous invitons à soutenir largement cette proposition.

Annexe au texte non lue lors de la séance

(Motion pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac.

Quelques arguments retenus par le groupe de travail :

- *la mobilité cycliste est favorable à l'environnement notamment parce qu'elle contribue aux baisses d'émission de CO2 et des pollutions sonores/ tout en investissant un espace limité ;*
- *de nombreuses études attestent que la mobilité cycliste - même électrique - est bonne pour la santé puisqu'elle favorise le mouvement ;*
- *des aménagements cyclistes sûrs et fluides encouragent et soutiennent le recours au vélo pour se rendre au travail, à l'école ou en formation, pour les loisirs individuels ou en famille ;*
- *des aménagements cyclistes favorisent une cohabitation tranquillisée avec le trafic motorisé ;*
- *le développement touristique d'une voie cycliste telle que préconisée ici constitue une offre et un atout supplémentaires pour la Riviera, tant pour les séjours en villégiature que pour les usagers d'un itinéraire entre Villeneuve et Vevey-actuellement d'ailleurs déconseillé par le site SuisseMobile en raison de sa dangerosité ;*
- *la promotion de la mobilité douce fait partie intégrante d'un projet d'agglomération. Cette réalisation pourra faire partie de la démarche RIVELAC.)*

Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

11.3 Motion de M. Emmanuel Gétaz « Sauvons les cinémas de Montreux »

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Je déclare mes intérêts: je suis producteur de film pour le cinéma et la télévision, mais je précise aussi que les films que j'ai produit pour le cinéma n'ont jamais, de mémoire, été programmé au cinéma Hollywood de Montreux, ils passaient au Rex et à Aigle.

Je souhaite aussi préciser que la motion des Verts et celle que je vais développer maintenant ont été coordonnées, elles évoquent la même problématique avec des informations et des réflexions qui se complètent, il va de soi qu'elles pourront probablement être analysées en même temps par la même commission.

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,

Le monde du cinéma subit de plein fouet, comme d'autres, la crise du Covid-19 et ses conséquences à moyen terme.

Les exploitants de salles ont dû fermer tous leurs cinémas durant plusieurs mois, et prendre acte de l'annulation des sorties des grandes productions qui leur permettent d'équilibrer leurs comptes. Ces sorties ont été reportées à la fin de l'année 2020, voire en 2021, certains films grand public étant même proposés directement sur les plateformes de Netflix ou Disney, notamment.

En raison de l'absence de films à forte capacité d'entrées, les espérances de recettes pour les salles sont donc très faibles, pour de longs mois encore.

Par ailleurs, une profonde méfiance s'est installée dans le public face à l'idée même d'aller passer deux heures dans une salle fermée aux côtés de nombreuses autres personnes. Malgré la réouverture des salles en juin, la fréquentation est donc dramatiquement faible. Même si les chiffres augmentent à nouveau, l'année 2020 sera dévastatrice pour les exploitants.

Les conséquences sont graves : certains exploitants vont fermer des salles, d'autres vont devoir reporter des investissements de rénovation ou d'adaptation de leur équipement ou des sièges, avec pour conséquences de rendre progressivement les salles moins attractives, au moment même où les plateformes, Netflix et Disney en tête, ont profité comme personne de la période de crise du Covid, en enregistrant des dizaines de millions d'abonnés supplémentaires.

Sommes-nous en train d'assister à la fin des salles de cinéma ? On peut espérer que non, car certains complexes multisalles ont les moyens de résister. Mais pour ce qui concerne les lieux accueillant une, deux ou trois salles, l'avenir s'annonce très difficile. Pourtant, certains cinémas à salle unique, double ou triple, qui auraient dû disparaître il y a des années déjà, se portent bien et résisteront aussi. Ce sont les salles qui ont été reprises, en tout ou partie, par les pouvoirs publics, ou qui bénéficient de soutiens publics établis et pérennes.

On peut donner comme exemples proches les salles d'Aubonne ou de Saint-Légier, dont le mode d'exploitation est en partie associatif ou en tous cas à but non lucratif, accompagné de soutien publics.

D'autres salles sont exploitées de manière plus commerciale, avec des exploitants qui ont pris des risques financiers eux-mêmes pour les maintenir à niveau sur le plan technique et de confort. On citera par exemple l'exploitante des cinémas de Morges et Yverdon, qui a elle-même pris des risques financiers très importants pour entretenir ses salles, mais avec un soutien communal sous forme de prêts sans intérêts.

Durant de nombreuses années, les deux cinémas Hollywood de Montreux sont restés dans la catégorie des salles exploitées par une société, Cinérive, qui n'a pas eu besoin de solliciter de soutiens publics.

Mais vous le savez, il y a bientôt sept ans, Cinérive a contacté la Municipalité de Montreux pour expliquer que les deux salles ne pourraient plus être exploitées longtemps si la commune ne les soutenait pas. Notre conseil a alors voté une garantie de déficit de 60'000.- par an pour les deux salles, soit 30'000.- par salle.

Ce soutien a duré trois ans. Puis, pour des raisons incompréhensibles et qui constituent une grave erreur d'appréciation, la Municipalité a décidé de ne pas reconduire ce système de garantie de déficit.

Cinérive a tenté de s'en sortir seul, sans succès. Et au début de l'année, Cinérive a annoncé que les baux ne seraient pas reconduits si la commune et le propriétaire ne faisaient pas un effort.

C'est à cette époque que j'ai interpellé la Municipalité, en soulignant que « Si rien n'est fait, les cinémas seront définitivement fermés au 31 décembre et démontés en janvier 2021. Montreux, ville touristique et culturelle, n'aura plus un seul cinéma, alors que des villes bien plus petites parviennent, grâce à une politique active, à maintenir ouvert une, voire deux salles (voyez par exemple Oron) ».

Nous étions alors en février. Puis est arrivé le Covid-19. Depuis, les salles Hollywood n'ont pas réouvert et si rien n'est fait, elles sont presque certainement condamnées.

Par cette motion, je demande que la Municipalité revienne devant le conseil dans les meilleurs délais avec des propositions pour tenter de sauver l'exploitation des cinémas de Montreux.

La Municipalité devrait faire preuve de créativité et d'audace, jusqu'à analyser la possibilité de racheter les murs des cinémas, afin de les confier à un exploitant, qui peut être Cinérive, mais pas forcément.

Il faut en effet savoir que certains cinémas, comme celui d'Aubonne, appartiennent de fait à leur ville et sont remis pour exploitation à une structure, associative parfois, qui mandate un professionnel pour programmer et animer la saison. C'est ainsi

que fonctionne le cinéma d'Aubonne, dont le directeur-programmateur s'occupe sur le

même modèle également des cinémas de Saint-Légier, et de deux autres villes encore.

Mesdames et Messieurs, qui peut imaginer que Montreux puisse perdre ses derniers cinémas sans réagir, sans chercher toutes les solutions possibles ? Quel dégât d'image, quelle humiliation que de voir la troisième ville du canton dans cette situation, qui est déjà effective puisque les cinémas n'ont pas réouvert après le confinement.

Comment justifier l'absence de cinémas à Montreux, alors que des villes cinq à dix fois plus petites ont des cinémas qui proposent de très belles programmations ?

Il est minuit moins cinq pour réagir. J'espère que notre conseil prendra la mesure de la perte que représenterait la fermeture définitive de nos derniers cinémas et que nous obtiendrons de la Municipalité des propositions qui permettront d'inverser la situation actuelle.

Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

11.4 Motion de M. Emmanuel Gétaz « création d'un fond de garantie ou soutien par les manifestations montreusiennes pour 2021 à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne »

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs,

J'ai lu avec attention le rapport de la commission qui a étudié le postulat de M. Büchler, qui a été accepté plus tôt dans cette séance.

Sur le fond, il me semble que le postulant se préoccupe des sociétés locales de type associatif, dont les activités sont multiples mais qui ne représentent pas des budgets élevés. En d'autres termes, le postulat porte sur l'activité de la plupart des associations, mais pas des grandes structures culturelles de Montreux, notamment les trois principaux festivals.

Par ailleurs, il est essentiellement fait mention des problèmes constatés en 2020, suite au Covid. Mais on peine à comprendre ce qui va se passer en 2021.

Or, pour les grandes manifestations montreusiennes, après les annulations de 2020 (seul le Montreux Comedy passant pour l'instant entre les gouttes), c'est bien le défi de 2021 qui se profile.

En effet, il paraît absolument nécessaire que les grands événements aient lieu en 2021, sauf si un confinement général était à nouveau imposé. Il se peut que la Municipalité soit en train de penser à ces grands événements. Si elle le fait, il est temps qu'elle nous communique ce qu'elle prévoit.

Car, Mesdames et Messieurs, il se peut que des événements soient amenés à prendre des risques pratiquement aussi grands en 2021 que ce qu'a représenté, en termes de perte financière, l'annulation en 2020.

En effet, suivant les contraintes et incertitudes existantes, organiser une manifestation peut représenter un risque financier plus grand que de l'annuler. Rappelons qu'en 2020, la commune a économisé de l'argent en voyant les festivals annulés !

En effet, pour donner un exemple, nous n'avons pas dû dépenser les 250'000.- de subventions pour les transports publics durant le Montreux Jazz Festival.

Pour 2021, il paraît indispensable que la commune prévoie, à l'avance et le plus vite possible, un fond de soutien aux manifestations, qui puisse être activé sans délais en fonction de l'évolution de la situation, pour servir de garantie de déficit, par exemple.

J'aimerais rappeler que Morges et Lausanne ont déjà fait voter la mise en place de tels fonds, qui sont donc d'ores et déjà disponibles pour permettre aux organisateurs

de planifier avec un minimum de confiance leur prochaine édition, malgré les immenses incertitudes qui planent encore sur les conditions d'organisation des manifestations en 2021.

Je dois dire que je m'attendais à découvrir un préavis dans l'enveloppe de ce conseil avec une proposition de fond de garantie ou soutien.

Je suis inquiet de constater que ce que Morges et Lausanne ont pu élaborer durant l'été et faire voter dès la rentrée, nous ne le voyons pas encore venir de manière concrète, alors que notre activité économique est bien plus liée aux manifestations que pour les deux villes précitées.

Je souhaite donc que la Municipalité présente au plus vite une analyse et une proposition de création de fond de garantie ou soutien, pour 2021. Ceci pourrait se faire par préavis, ou alors dans le cadre du budget 2021.

Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le premier vice-président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'ai pris acte que cette motion est transmise à une commission et c'est avec cette commission que nous travaillerons, mais vous me permettrez de prendre la parole, malgré l'heure tardive, car je ne peux pas laisser sous-entendre certains éléments qui sont évoqués dans cette motion.

Non, la commune n'a pas fait de l'argent parce que les festivals ont été annulés. Je me permets de vous renvoyer aux communications que nous avons faites ce printemps dans le cadre du COVID.

Nous avons garanti, sur l'année 2020, à tous les organisateurs d'événements et d'associations organisant des événements, que la subvention leur était garantie, dans la limite évidemment de leurs besoins financiers et de manière subsidiaire en regard de ce que la Confédération ou le Canton octroyaient.

J'entends que le motionnaire M. Gétaz est déçu de ne pas avoir de préavis, j'aimerais ici dire que nous ne laissons pas les organisateurs en plan. J'ai eu, pas plus tard que mardi, une séance avec M. Jatton, vendredi dernier avec les organisateurs du septembre musical ; nous travaillons de manière fine et étroite avec eux, afin de venir avec les outils adéquats.

Je rappelle que c'est aujourd'hui seulement que le Conseil Fédéral a annoncé un certain nombre d'éléments, sur la manière dont les concerts de plus de 1'000 personnes pourront se tenir à partir du 1er octobre. Avant même de savoir cela, il était difficile de faire un fond de garantie sans savoir quelles seraient les conditions et les possibilités.

J'aimerais simplement vous rassurer, si c'était nécessaire, en me réjouissant que la commission puisse étudier plus en détail cette motion, sur le fait que la Municipalité ne fait pas rien, elle est en contact étroit avec tous les organisateurs afin de venir devant vous avec des propositions adéquates en regard de ce que les autorités cantonales et fédérales font et surtout par rapport aux moyens nécessaires.

Sans aller plus loin dans la discussion ce soir, vous retrouverez, sans aucun doute, cela dans le cadre du budget 2021 qui sera l'outil adéquat, nous semble-t-il, pour planifier et prévoir ces montants.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Je veux juste dire que je ne fais pas du tout de procès d'intention à la Municipalité sur le fait que nous ayons économisé de l'argent, mais nous avons économisé certains montants, sauf erreur les 250'000.- Frs. que nous versons chaque année aux transports publics locaux, n'ont pas été versés.

Ce que je voulais simplement dire par là, c'est rendre le Conseil attentif, que nous savons très bien que cette année a été catastrophique et que nous en subissons l'impact négatif, mais que sur certains postes budgétaires nous avons malheureusement économisé, sans le vouloir, des montants.

Je précise aussi que, bien entendu, si la Municipalité venait rapidement avec un préavis qui aille dans le sens de ma motion, je retirerai cette dernière.

Je ne vais pas demander à ce que l'on continue à travailler sur ma motion si un outil adéquat est développé d'ici là. Mais le temps passe et les organisateurs de festivals ont besoin de certitudes rapidement, parce que les décisions se prendront dans les mois à venir.

11.5 Postulat de M. Sébastien Giovanna pour « la sauvegarde de Vergers 2 »

M. Sébastien Giovanna (PLR)

Monsieur le premier vice-président, chers collègues, Mesdames et Messieurs

En préambule, je vous informe de mes intérêts en ma qualité de membre du comité de l'Association des Intérêts de Clarens (AIC); cette dernière a lancé ce matin une pétition pour la sauvegarde de la parcelle abritant l'ancien centre de jour de la Fondation de Nant qui a été mise en vente par cette dernière. L'AIC, soucieuse des préoccupations des habitants de Clarens, s'oppose à une densification urbanistique et la suppression des rares îlots de verdure de ce quartier.

L'AIC souhaite démontrer l'attachement des Clarensoises et Clarensois à ce site pour éviter :

- La destruction du bâtiment sis sur la parcelle de Vergers 2 à Clarens (ou à défaut la construction d'un ouvrage de volumétrie identique);
- La suppression de son jardin;
- Que l'ensemble architectural des différentes magnifiques maisons de maitres qui bordent les quais et la route cantonale de ce quartier soit défiguré;
- La construction de nouveaux appartements dont la population de Clarens n'a pas besoin.

Par la présente et en vertu de l'article 101 litera a) du Règlement du Conseil communal de la Commune de Montreux, je souhaite déposer un postulat, qui reprend d'une certaine manière les termes de la pétition de l'AIC.

En effet, je sollicite le renvoi en commission avec la constitution "immédiate" de cette dernière pour étudier l'opportunité de prendre la mesure suivante, à savoir :

- de demander à la Municipalité de Montreux d'étudier l'opportunité de l'acquisition de la parcelle 1009 sur laquelle est érigée le bâtiment 311, à savoir rue des Vergers 2, à Clarens afin de sauvegarder cette bâtisse et son parc, pour le cas échéant, l'attribuer à la FACEME pour l'accueil de la petite enfance et cela dans l'intérêt des habitants de Clarens ou toutes autres alternatives allant dans ce sens.

- Par ailleurs, vu l'urgence de la situation, en effet la Fondation de Nant n'a pas encore vendu ce bien mais cela ne saurait tarder ; je demande au Conseil Communal de voter l'urgence.

En conclusion, permettez-moi d'inviter le Conseil communal à soutenir ce postulat, respectivement la constitution immédiate d'une commission, pour lui donner la possibilité de siéger à sa plus proche convenance et de rendre ses conclusions, pour notre prochain conseil d'octobre.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le premier vice-président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

En l'état la Municipalité ne s'oppose pas à l'urgence, mais elle rend chacune et chacun attentifs au fait que le cadre légal, particulièrement en ce qui concerne un éventuel droit de préemption de la commune, devra être strictement respecté.

En complément et pour information, le propriétaire qui aliène un bien-fonds soumis au droit de préemption, selon l'article 31 de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), ce propriétaire est tenu d'aviser immédiatement la commune, mais au plus tard lors du dépôt de l'acte de vente au registre foncier.

A notre connaissance, le notaire en charge de ce dossier, serait actuellement en transaction avec un potentiel candidat, raison pour laquelle nous soutenons l'urgence.

M. le premier vice-président

Aucun délai n'est stipulé dans notre règlement quant à la désignation des commissions chargées de se déterminer sur la prise en considération d'un postulat. L'usage normal est que la commission soit désignée lors de la séance qui suit celle où il a été développé. Néanmoins, étant donné les précédents, je vais ouvrir la discussion sur la constitution sans délai d'une commission au sujet de ce postulat et ferai ensuite voter le conseil sur ce point.

J'ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Quand nous parlons de constitution immédiate, c'est maintenant ou est-ce que nous accordons comme pour le PGA un délai de 48 heures, qui pourrait convenir au postulant ?

M. le premier vice-président

Je pense qu'il s'agit plutôt du délai de 48 heures.

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion.

Je vais soumettre au vote la demande de constitution immédiate de la commission

Ce postulat est renvoyé à une commission d'urgence, la demande est acceptée par 54 OUI, 4 NON et 1 abstention.

La constitution d'une commission immédiate est acceptée, j'invite la Municipalité à fixer au plus vite une date pour la séance de la commission chargée d'examiner la prise en considération du Postulat de M. Giovanna, nous communiquerons cette date aux chefs de groupes afin qu'ils puissent proposer des commissaires.

12. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Interpellation de M. Benoît Ruchet (PLR)

« Interpellation relative à l'association Montreux A.Live »

Monsieur le 1er vice-président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

En cette période estivale, inhabituellement morne suite à l'apparition de la pandémie, notre Conseil a pu découvrir que la Municipalité avait été proactive. En effet, elle a rassemblé plusieurs acteurs culturels et touristiques, ainsi que deux autres communes lacustres de la Riviera, dans le but d'attirer les touristes suisses et étrangers à Montreux, malgré cette crise et l'absence des principaux vecteurs touristiques que sont les rendez-vous événementiels estivaux. Cette alliance a notamment eu pour résultat la création de l'association Montreux A.Live sous l'identité « Dolce Riviera », présentée au public le 30 juin, lors d'une conférence de presse.

Je salue l'enthousiasme, le dynamisme et l'intuition à l'origine de cette initiative qui veut, entre autres, assurer des retombées économiques salutaires pour notre Ville en animant les quais de Montreux et en proposant des espaces plus conviviaux. À titre d'exemple, la mise en place des terrasses provisoires pour les bars et restaurants semble être une réussite.

Ceci, en plus de participer à la renommée de la Perle de la Riviera et de garantir une attractivité essentielle en cette période exceptionnelle, séduit non seulement les touristes faisant le déplacement, mais également les montreusiennes et montreusiens qui découvrent, ou redécouvrent pour certains, le plaisir de profiter de cet écrin unique au monde.

Toutefois, dans l'objectif de mettre en lumière le processus de création de l'Association et le but de cette dernière, je souhaiterais interpellier la Municipalité en deux séries de questions. Voici la première série de 5 questions :

- 1) Les statuts de l'association Montreux A.Live sont-ils publics ?
- 2) Si c'est le cas, où pouvons-nous consulter ceux-ci ?
- 3) Outre la commune de Montreux, quelles sont les sources de financement de l'association Montreux A.Live et les montants versés par ces entités ?
- 4) L'association Montreux A.Live a-t-elle prévu, dans ses statuts, une date de fin pour cette opération ou est-il envisagé de prolonger ou réitérer celle-ci l'été prochain ?
- 5) Dans le cas où l'opération serait prolongée ou respectivement réitérée, est-il prévu d'intégrer à la réflexion, d'une manière ou une autre, les autres acteurs de l'événementiel montreusien ?

Pour la seconde partie de cette interpellation, je souhaite interroger la Municipalité quant à la décision prise par l'Association de confier la totalité du mandat de la communication événementielle de cette opération à une entreprise lausannoise. Certes, Lausanne, chef-lieu vaudois, est proche de notre Commune, aussi cette

décision respecte une certaine forme de proximité et ne va donc pas réellement à l'encontre d'une consommation locale. Cependant n'y avait-il pas d'autres agences de communication aussi qualifiées sur la Riviera et donc encore plus locales afin de favoriser une relance économique davantage régionale ? La PROMOVE, elle-même, ne préconise-t-elle pas (et à juste titre !) : « *consommez aussi local que possible, aussi souvent que nécessaire. Sauvez des emplois.* » ?

Je tiens à préciser que je ne remets ici nullement en cause les compétences de l'entreprise sélectionnée. De plus, j'imagine volontiers que les délais étaient extrêmement courts pour proposer une offre de qualité avant la fin de l'été et qu'il aura donc fallu prendre des décisions rapides.

Cependant, afin de comprendre cette décision, je souhaite poser les questions complémentaires suivantes à la Municipalité :

- 6) D'autres entreprises de communication ont-elles été démarchées pour disposer d'offres comparatives ?
- 7) Quels étaient les critères de sélection ayant orienté le choix sur cette entreprise lausannoise, en particulier ?
- 8) Pourquoi le comité de l'association Montreux A.Live n'a-t-il pas mandaté une entreprise de la Riviera, dans la mesure où une bonne partie des fonds provenaient de subventions communales ?
- 9) Est-il possible de connaître le montant dévolu aux prestations de cette entreprise lausannoise, dans le budget de l'association Montreux A.Live ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le premier vice-président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je remercie l'interpellateur pour l'intérêt qu'il porte à Montreux A.Live, la Municipalité transmettra son interpellation à l'Association qui se fera un plaisir de répondre par écrit.

Interpellation de M. Tal Luder (UDC)

« Clarensiens ou Clarensois, telle est la question »

S'il ne fait aucun doute que les habitants de Montreux sont les Montreusiennes et les Montreusiens, tel n'est pas le cas pour les habitants du village le plus peuplé de notre commune, Clarens.

Vous n'êtes pas sans savoir que nos concitoyens sont attachés à leurs villages, et tiennent à leur identité locale.

Lors de ma lecture de divers documents, qu'ils soient officiels et provenant de la municipalité, ou consultables en ligne sur les réseaux sociaux (p. ex. sur la page Facebook de la commune ou sur celle de la Maison de Quartier Jaman 8), j'ai pu y trouver tour à tour les termes "Clarensois" ou "Clarensiens".

Malgré quelques recherches, je n'ai pas pu trouver de réponse indubitable ; pour ajouter à mes doutes, il se trouve que Clarens est également une commune française, située dans le département des Hautes-Pyrénées, est dont les habitants se nomment les Clarensois.

Clarens est également le nom d'une petite ville d'Afrique du Sud située dans l'état libre d'Orange sur les contreforts des montagnes de Maluti. La ville fut fondée en 1912 et nommée d'après la ville de Clarens (Vaud), en Suisse, où le président sud-

africain Paul Kruger passa ses derniers jours en exil à la suite de la seconde Guerre des Boers.

Je ferme cette parenthèse culturelle et historique et je pose les questions suivantes à la municipalité :

- Existe-t-il un registre cantonal ou fédéral, de tous les gentils officiels de Suisse ?
- Comment s'appellent les habitants de Clarens ?
- Est-il possible de prendre une décision officielle et définitive quant au gentilé qu'il faudrait utiliser à l'avenir pour toute communication relative à Clarens ?

Je remercie par avance la municipalité pour ses réponses

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

En raison de la question du registre Fédéral et Cantonal qui nous échappe et pour laquelle nous avons besoin de recherches supplémentaires, nous vous répondrons par écrit.

Interpellation de M. Florian Chiaradia (les Verts)

« Ancienne poste des Planches, Montmartre de Montreux et politique culturelle »

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs, Suite à la fermeture de l'office de poste des Planches, la commune de Montreux, propriétaire du bâtiment, a décidé de mettre à disposition son local pour des activités culturelles. Cet espace a été attribué en 2008 à un collectif et depuis 2012, l'association à but non lucratif "Huellas del Sur" y propose de nombreux concerts, cours et ateliers.

Selon mes informations, l'association se finance pour l'essentiel par les recettes du bar, qu'elle a l'autorisation d'exploiter immédiatement avant et après les concerts uniquement. Elle ne bénéficierait pas de subventions de la commune.

Or, suite aux restrictions édictées dans le cadre de la pandémie de Covid-19, la poursuite des cafés-concerts s'est avérée impossible. Les mesures de distanciation imposées restreignent en effet l'accessibilité à la salle à 10 personnes seulement, contre une cinquantaine habituellement. Dans ce contexte, la tenue des concerts n'est pas envisageable pour des raisons financières ; il a fallu renoncer à poursuivre son programme d'évènements, de 8-10 concerts par mois, prévus jusqu'à novembre.

Vu l'arrêt de ses activités, donc de ses revenus, le collectif a accumulé des arriérés de loyer depuis ce printemps. En parallèle, l'association est à la recherche de nouveaux locaux, permettant d'accueillir les spectateurs en conformité avec les règles OFSP.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles relations la Municipalité entretient-elle avec l'association ?
2. L'association étant empêchée d'exploiter les locaux qu'elle occupe, la Municipalité envisage-t-elle un geste au niveau du loyer ?
3. Afin de pérenniser ses activités culturelles dans ce contexte difficile, l'association est à la recherche de locaux plus vastes, permettant de répondre aux exigences de sécurité. La Municipalité est-elle au courant de cette démarche, et si oui, comment compte-t-elle y répondre ?
4. Enfin, il est indéniable que cette association contribuait par l'Ancienne poste à animer fortement la vieille ville, ce que chacun appelait de ses vœux dans le cadre

de ce quartier, vanté comme le « Montmartre de Montreux ». Quel avenir et quelle orientation la Municipalité souhaite-t-elle donner à ces locaux ? Quelles réflexions la Municipalité a-t-elle mené ou va-t-elle entreprendre quant à cet espace ? A-t-elle pour objectif de conserver ce lieu culturel vivant ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le premier vice-président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Monsieur le représentant de la presse, chères et chers collègues,

La Municipalité, pour gagner du temps, répondra par écrit, tout en remerciant l'interpellateur d'avoir déposé ses questions hier de manière à ce que nous puissions préparer les réponses.

Il est nécessaire d'avoir plus de temps pour coordonner les différents services concernés et, surtout, pour la question deux concernant le geste. Comme le bailleur n'a formulé une demande que la semaine dernière et qu'elle a été reçue par mes services cette semaine, il n'a pas été possible de l'intégrer dans les dispositions générales, prises ce printemps dernier par la Municipalité.

Nous répondrons par écrit de manière plus circonstanciée.

Interpellation de Mme Géraldine Torchio (les Verts)

« Quel avenir pour l'Îlot Bar ? »

Monsieur le premier vice-président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Suite à l'article du 10 août dernier dans le 24 heures, mais aussi aux nombreuses réactions des habitués du lieu, c'est avec surprise que j'ai appris que l'Îlot Bar risquait de disparaître car sa concession avait été résiliée. L'Îlot Bar, sa terrasse les pieds dans le lac, ses pédalos, ses bateaux, puis ses paddles. Nous sommes nombreux à s'y être arrêtés pour boire un café, ou une bière ou alors manger une glace. C'est un lieu emblématique de Montreux depuis 20 ans, idéalement situé en face du 2m2c.

L'Îlot Bar appartient au tissu économique et surtout social de notre commune. C'est un de ces endroits qui comptent pour les Montreusiens, accessible aux touristes curieux mais surtout connu des habitants.

C'est aussi le projet d'une vie, celui de ses propriétaires qui y ont travaillé d'arrache-pied durant 20 années et qui ont, par leur personnalité et leur sens de l'accueil, réussi à faire de ce lieu un repère de fidèles habitués. Aujourd'hui, ils désirent vendre leurs infrastructures pour pouvoir profiter d'une retraite méritée.

Comme l'avenir de cette parcelle semble flou, j'aimerais poser quelques questions la concernant à la Municipalité :

- Pourquoi avoir résilié la concession de l'Îlot Bar ?
- Suite à l'annulation de la résiliation pour cette année, la Municipalité désire-t-elle la résilier pour l'année prochaine ?
- Un appel à projet est-il prévu suite à cette résiliation ? Si oui, quels types de projets seraient envisagés ?
- Est-il possible de racheter les infrastructures existantes ? Si non, pourquoi ?

Je vous remercie pour votre attention et d'ores et déjà, pour vos réponses.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs le conseillers communaux, Madame l'interpellatrice,

La Municipalité répond de la manière suivante à vos questions :

1. Pourquoi avoir résilié la concession de l'Îlot Bar ?

La Municipalité a considéré comme nécessaire de pouvoir reprendre la main sur la gestion de cet espace, en relation notamment avec son voisinage et en vue des développements de certaines manifestations dans ce secteur, ceci afin d'assurer la meilleure collaboration et coopération possibles. Or, il s'avère qu'au cours des années passées, les gérants actuels ont pris des décisions sans concertation avec la Commune, pourtant propriétaire et responsable de la bonne gestion de cet espace. Il est ainsi apparu comme difficile de pouvoir poursuivre dans une telle relation.

2. Suite à l'annulation de la résiliation pour cette année, la Municipalité désire-t-elle la résilier pour l'année prochaine ?

La Municipalité n'a pas encore arrêté sa décision à ce sujet, même si la question de fond, précédemment évoquée, demeure. Ainsi, il est apparu dans le cadre de cette procédure judiciaire que le gérant actuel conduisait des négociations de reprise, alors même qu'il n'a jamais estimé nécessaire d'en parler avec la Commune et sans lancer de véritable appel d'offres.

3. Un appel à projet est-il prévu suite à cette résiliation ? Si oui, quels types de projets seraient envisagés ?

Oui, certainement, comme cela a été le cas à d'autres endroits (par exemple récemment pour l'ancien funiculaire Territet-Mont-Fleuri). Les projets ne sont évidemment pas totalement arrêtés ou alors cela ne servirait à rien de faire un tel appel à projet. Evidemment, le lien avec le lac et des activités lacustres feront partie des priorités, mais aussi les interactions avec l'environnement et les autres organisateurs d'événements dans ce secteur.

4. Est-il possible de racheter les infrastructures existantes ? Si non, pourquoi ?

A ce stade, rien n'est arrêté. Mais comme le gérant actuel a réalisé ces infrastructures sans concertation avec la Commune, pourtant propriétaire du bien-fonds, il faudrait conduire une analyse à ce sujet.

J'espère ainsi avoir répondu à votre interpellation.

M. le premier vice-président

Madame l'interpellatrice est-elle satisfaite de la réponse ?

Mme Géraldine Torchio (les Verts)

Oui, je suis satisfaite et je vous remercie d'avoir répondu.

M. le premier vice-président

Nous passons à l'interpellation suivante de M. Staeger; ce dernier ayant quitté la salle, son interpellation ne sera pas développée ce soir.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Florian Chiaradia (les Verts)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Très brièvement je souhaitais juste adresser un mot à l'intention de notre désormais ancien collègue, M. Yves Laurent Kundert et à Mme Livia Balu.

En effet le groupe des Verts tient à saluer l'engagement de M. Kundert au sein de ce Conseil communal. Entré comme viennent-ensuite, voilà 17 ans sous la présidence de M. Michel Bongard. M. Yves Laurent Kundert a participé activement à l'ensemble des travaux du Conseil, ainsi qu'à plusieurs commissions permanentes, la COGEST, la CCO.

Il s'est particulièrement intéressé aux affaires intercommunales puisqu'il a participé à l'élaboration des statuts de l'ASR, puis y a siégé de nombreuses années.

Il a aussi été élu président du Conseil intercommunal du SIGE pour l'année 2019-2020.

Au sein de notre parti, plusieurs charges lui ont été confiées au fil des ans, présidence de la sous-section, chef de groupe, président de la section des Verts Riviera. Merci Yves Laurent pour ton engagement.

Enfin nous remercions aussi notre collègue, Mme Livia Balu qui a participé à de nombreuses commissions ad hoc et qui occupe également le poste de trésorière au sein de notre sous-section.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Ma prise de parole s'adresse à vous Monsieur le premier vice-président, pour vous féliciter pour cette séance, prise comme vous l'avez dit au pied-levé et que, je le pense, a été menée avec brio, donc bravo.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le premier vice-président

Merci beaucoup, je suis touché, je pensais que les gens partaient parce qu'ils en avaient marre de moi, mais visiblement ce n'est pas le cas.

Mme Susanne Lauber Fürst

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Si vous voulez voir les 5 partis politiques du Conseil communal, réunis autour du projet du nouveau 2m2c, rejoignez-nous lors des trois séances d'informations.

Nous nous retrouvons le mardi 9 septembre à 19h00 à Glion, le 16 septembre dans la vieille ville dans la maison Visinand et aux Avants le 23 septembre.

M. Tal Luder représente le groupe UDC, M. François Pochon représente le groupe PLR soutenu par M. Joe Filippone, M. Romain Pilloud représente le groupe socialiste et Mme Géraldine Torchio représente le groupe des Verts.

Je pense que vous aurez tous le plaisir de constater que quand nous sommes unis, nous avançons vite.

Mme Irina Gote, Municipale

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs

Le petit flyer qui se trouve sur vos tablettes c'est une invitation pour la journée didactique sur le tri des déchets qui aura lieu le 12 septembre prochain sur la Grand-Place à Clarens, si vous avez envie de participer ou de passer boire un verre en fin de matinée c'est avec plaisir que nous vous accueillerons.

M. le premier vice-président

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible.

J'en profite également pour remercier chaleureusement notre ancien président Yanick Hess pour son aide dans la préparation de cette séance ainsi que notre secrétaire Céline Morier pour l'appui efficace qu'elle m'a apporté.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de vote ou de les rapporter à l'huissier pour ceux qui en ont emprunté. Merci de jeter vos bouteilles PET à la poubelle.

Je vous prie de respecter les consignes suivantes pour la sortie de la salle :

Merci de sortir les uns après les autres en respectant les distances et en évitant les attroupements.

Il est 23h38, M. Angelo Giuliano, premier vice-président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 7 octobre 2020, salle à définir.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le premier vice-président

La secrétaire

Angelo Giuliano

Céline Morier

Olivier Radulica
Route de Chaulin 20
1822 Chernex

Monsieur
Angelo Giuliano
1^{er} Vice-président du Conseil
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Chernex, le 29 août 2020

Monsieur le premier Vice-président du Conseil communal de Montreux,

Je vous informe que je renonce à exercer ma charge de Président du Conseil communal de Montreux pour l'année 2020-21 pour des raisons personnelles et privées avec effet immédiat.

Par la présente, je vous transmets donc ma démission de la Présidence du Conseil.

C'est dans le souci de respecter les institutions et leur fonctionnement que je renonce à ma charge. Les valeurs politiques à l'origine de mon engagement demeurent intactes. Raison pour laquelle je reste membre du parti socialiste et du Conseil communal.

Je souhaite également que ma sphère privée soit respectée.

Recevez, Monsieur le premier Vice-président, mes meilleures salutations.



Olivier Raduljica

Yves Laurent Kundert

Yves Laurent Kundert
Rue du Marché 37
1820 Montreux

Monsieur le Président du Conseil
communal
Olivier Raduljica
Route de Chaulin 20
1822 Chernex

Montreux, le 18 août 2020

Démission du conseil communal de Montreux avec effet immédiat

Monsieur le Président,

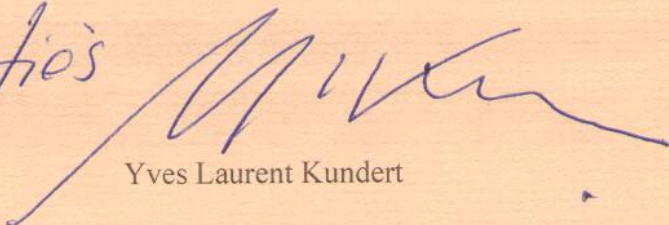
Je vous remets par la présente ma démission du Conseil communal de Montreux avec effet immédiat.

Après 17 ans passées au sein du conseil, je pense qu'il est temps pour moi de laisser la place à de nouvelles personnes.

J'ai pris beaucoup de plaisir à siéger et souhaite à tous ses membres et à vous-même une bonne dernière année de législature.

Je démissionne également du Conseil intercommunal Sécurité Riviera, en revanche je continuerai à siéger au Conseil Intercommunal du SIGE (que j'ai eu l'honneur de présider) jusqu'à la fin de cette législature.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Amities 
Yves Laurent Kundert

Copie par courriel à:

- Olivier Blanc, président des Vert·e·s de Montreux

Livia Balu
Chemin du Pierrier 5
1815 Clarens
balu.livia@gmail.com

Monsieur le Président du Conseil
communal
Olivier Raduljica
Route de Chaulin 20
1822 Chernex

(Par courrier et par courriel:
olivier.raduljica@conseilmontreux.ch)

Clarens, le 19 août 2020

Démission du conseil communal de Montreux avec effet immédiat

Monsieur le Président,

Je vous remets par la présente ma démission du Conseil communal de Montreux avec effet immédiat.

Après des années passées au sein du conseil, je pense qu'il est temps pour moi de laisser la place à de nouvelles personnes.

J'ai pris beaucoup de plaisir à siéger et souhaite à tous ses membres et à vous-même une bonne année de législature.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Livia Balu



Copie par courriel à:

- Olivier Blanc, président des Verts de Montreux

Pierre-Yves Nussbaum
Route du Closalet 8
1822 Chernex

Président du Conseil communal
De et à 1820 Montreux
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Chernex, le 28 août 2020

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

Je vous adresse ma démission de ma fonction de conseiller communal et de membre de la commission des finances, non sans une certaine émotion.

Je suis en retraite depuis le 1^{er} janvier 2020 et j'ai décidé de m'installer en France.

Je rente au Conseil communal en 1997, grâce à la confiance des collègues, j'ai participé à la Commission des Finances depuis 2015 à ce jour.

Ce mandat m'a apporté beaucoup de satisfactions et m'a permis de voir de très près les finances d'une commune.

A quelques exceptions près, le climat de travail au sein de cette commission a toujours été serein. La recherche du bien commun et du consensus a toujours primé sur l'étiquette politique et les querelles de personnes. C'est ce que j'ai énormément apprécié au sein de cette commission.

J'espère avoir contribué au développement et au rayonnement de notre grande commune.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, mes meilleures salutations.

Pierre-Yves Nussbaum

Conseiller communal

Monsieur le Président du Conseil
Communal de Montreux
Olivier Raduljica
Grand-Rue 73
1820 Montreux



Montreux, le 25 août 2020

Démission COGEST

Monsieur le Président,

Mon problème de santé de l'année dernière et les événements COVID que nous avons vécu et que nous allons encore subir à des influences sur mon quotidien et j'ai décidé de mettre mes priorités dans mes activités professionnels.

C'est pour ces raisons que je démissionne de la COGEST au 31 août 2020.

J'ai eu beaucoup de plaisir au sein de cette lourde commission et je tiens à remercier toutes les personnes avec qui j'ai œuvré.

Je vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.


François Grand

Groupement d'habitants
Rossillon/Vuarennas
p.a. Vanessa Egli et Stefan Rubi
Ch. de Rossillon 43
1820 Montreux

Montreux, le 13 juillet 2020

Monsieur le Président
du Conseil Communal
Grand-Rue 73
1820 Montreux

A l'attention du Conseil Communal et de la commission chargée de plancher sur le Plan Général d'Affectation

Mesdames, Messieurs,

Sachant que le PGA doit être revu, nous profitons de cette opportunité pour vous faire quelques suggestions en relation avec l'urgence climatique décrétée par le parlement vaudois.

Il est des endroits de notre commune où les parcs publics et autres aires de jeux et de détente sont rares, voire inexistantes. Le quartier des Taux/Vuarennas en est un exemple frappant.

Or, il y a actuellement une parcelle très bien arborisée par un cèdre bleu majestueux qui mériterait d'être protégé, des épicéas et un bouleau, entre autres. Il s'agit de la parcelle No 8555 sise au chemin du Rossillon 41. Dite parcelle a fait l'objet d'un projet de construction d'un immeuble résidentiel de 10 appartements avec garage souterrain, soumis à l'enquête publique jusqu'au 6 juillet. Ce projet prévoit la démolition de la villa existante et l'abattage de TOUS les arbres. A la place, quelques dizaines d'arbustes qui n'offriront jamais la fraîcheur et la diversité de faune des arbres actuels.

Notre requête est la suivante : que la commune acquiert cette parcelle pour en faire un parc public ombragé où toutes les générations pourront se rencontrer, s'aérer et se rafraîchir.

De manière générale, nous demandons à ce que le PGA revisité tienne compte des nouveaux paradigmes liés au réchauffement climatique et aux besoins des habitants,es. Nous demandons également que soit introduite dans son règlement d'application la notion de durabilité et le maintien d'espaces verts beaucoup plus ambitieux qu'actuellement, en phase avec les véritables enjeux de la crise climatique actuelle. Cela nous semble indispensable au vu des efforts considérables qu'il nous faudra faire collectivement et individuellement afin respecter l'Accord de Paris, accord contraignant et ratifié par la Suisse.

A l'attention du Conseil Communal et de la commission chargée de plancher sur le Plan Général d'Affectation

13.07.2020

Les Montreusiennes et les Montreusiens ne veulent plus de ces immeubles vides et de ces résidences secondaires et pseudo-résidences principales vendues à des étrangers sensés y résider plus de 6 mois et qui n'y passent qu'un à deux jours par année. L'octroi des permis de construire devra prendre en considération l'utilisation des appartements et ne plus permettre ce genre d'abus, ainsi que la prolifération d'appartements destinés à la location de type Airbnb.

C'est ainsi que vous voudrez bien, Monsieur le Président du Conseil Communal, lire cette lettre-pétition au Conseil Communal et la transmettre à la Commission qui planchera sur le PGA. Nous vous en remercions d'avance et vous présentons, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Vanessa Egli



Stefan Rubi



Jurg Hodel



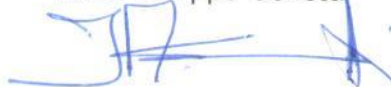
Michèle Küng



Sylviane Genetti



Jean-Philippe Genetti



Delphine Sage



Gerard Sage



Geneviève CAPITANIO et consorts
Représentante du groupe CLARENS ENSEMBLE
Rue Gambetta 31b
1815 CLARENS

COMMUNE DE MONTREUX	
Remis à <u>VEU</u>	
☐ par courriel	
R	28 AOUT 2020
ph. <u>Du - Muni</u>	
<u>Séance - SC/ECT</u>	
<u>Président CC - AG</u>	

RECOMMANDÉE

à l'attention
du Président du Conseil Communal
Grand-Rue 73
Case Postale 2000
1820 MONTREUX

Clarens, le 28 août 2020

PÉTITION POUR REDONNER SA PLACE À LA POPULATION.

Monsieur le Président,

Les habitants de Clarens représentent 34% de la population de Montreux et ne se sentent pas traités de la même manière que tous leurs voisins, rien n'est fait pour atténuer l'effet cité-dortoir. D'autre part, aujourd'hui le 100% des experts s'accorde à nous alerter sur les changements climatiques, C'est pourquoi nous vous demandons:

1. Une arborisation de la Grand Place pour des îlots de fraîcheur et de la place pour la biodiversité:
 - Des bancs à l'ombre.
 - Un point de recyclage hors vue des bancs.
 - Une arborisation de tous les trottoirs afin d'isoler la place du trafic et baisser les températures en été.

En bref une place centrale, conviviale et intergénérationnelle, car rien n'est conçu pour les personnes du troisième âge par exemple. Une place qui crée du lien et brise la solitude de nos aînés.

Dans le projet des ateliers participatifs Clarensensemble une fontaine était planifiée, nous regrettons son absence, car il n'y en a pas dans le centre et en plus d'être un rafraîchissement en été, c'est aussi une source d'eau pour la faune.

2. Le Pierrier pour plus de 9'000 habitants ne suffit pas!
Comme promis par la Municipalité lors du projet de réfection de la salle du Pierrier en 2007, nous demandons l'arborisation et la mutation de la place du Pierrier en espace vert ainsi que la création du parking sous-terrain.
Un budget a été alloué. Les plans et la réflexion sont faits, nous demandons de sortir le projet du tiroir et sa mise en oeuvre!
Au bord du lac, Vevey a 2 (magnifiques) parcs (20'000 hab.), la Tour-de-Peilz a 1 (magnifique) parc (12'000 hab.), Montreux a 3 parcs, Territet a 1 parc. Il s'agit de parcs calmes et isolés de la route!
3. Beaucoup de monde est à la recherche d'un jardin potager, à Clarens il n'y en a plus! Nous demandons à la Municipalité d'intercéder en notre faveur auprès des CFF pour la la réhabilitation en jardins potagers:
 - Des parcelles le long des voies qui ont été utilisées pour abaisser les voies du train du tunnel de Burier (qui étaient déjà des jardins potagers communautaires avant les travaux).
 - Des anciennes voies au sud de la gare.
4. Nous demandons la protection des 3 tilleuls centenaires de la rue du Collège. Ces arbres peuvent vivre 500 ans, abritent une faune importante et ont une énorme capacité d'éliminer le CO2. C'est aussi un des cadeaux aux générations futurs.
De manière générale, protection des grands arbres et cartographie des arbres remarquables, comme on peut le voir à Blonay sur Cartoriviera.
5. Transformation de la place de parking en-dessous des abattoirs en espace vert et/ou en jardins potagers.
6. **Encouragement** à tous les propriétaires de locaux de construire des locaux pour les poubelles afin que les ordures ménagères et les composts ne fermentent pas au soleil.
On devrait pouvoir manger les fenêtres ouvertes sans les mouches et les odeurs nauséabondes... (ça devrait aller de soi!)
7. Les nouvelles architectures doivent intégrer autant de places de parking que de logements **ET** des espaces verts pour ses habitants.

8. Quelle population maximum est planifiée, quid des infrastructures scolaires? Il manque déjà des salles de sport et aux dires d'enseignants les classes sont déjà très chargées... tout comme les infrastructures routières.

Nous demandons à la Municipalité de se prononcer sur sa position par rapport à l'article 15 de la LAT:

"Les zones à bâtir sont définies de telle manière qu'elles répondent aux besoins prévisibles pour les quinze années suivantes."

Quelles sont ses prévisions pour les 15 années à venir, nous attendons une réponse chiffrée.

il y a urgence, les incivilités sont de plus en plus nombreuses et la laideur urbanistique accentue ses effets!

Dans l'attente d'une réponse de votre part à nos 8 demandes, nous vous prions de recevoir, Monsieur Le Président du Conseil, l'expression de nos salutations distinguées.

P.S: Les signatures de St-Léger, Blonay...
des communes voisines, sont celles d'enfants
ou de parents, de famille d'habitants de
Clarens. Ils y viennent souvent !!!





ASSOCIATION DES INTÉRÊTS DE
CHAILLY-BAUGY
LES CRÊTES ET ENVIRONS

Bureau du Conseil Communal de Montreux
Monsieur Florian Chiaradia, président
Madame Céline Morier, secrétaire
Case postale 2000
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Chailly, le 10 juillet 2020

Madame, Monsieur,

Votre lettre du 27 juin 2020 a retenu toute notre attention. Nous vous remercions sincèrement pour votre généreux versement de Fr. 500.-. Nous ne manquerons pas d'en faire profiter toutes les personnes qui se sont engagées pour ce projet.

Conformément à votre demande, notre caissier vous a communiqué par e-mail nos coordonnées bancaires.

Nous vous souhaitons un bel été et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.


Elisabeth Aubort - Secrétaire

Copie à : M. Samuel Roch, président

Association des Intérêts de Chailly-Baugy, Les Crêtes et environs
Samuel Roch, Président, Rue du Port 13, 1815 Clarens



COMMUNE DE MONTREUX

Transmis à

☐ par courriel

R 01 SEP. 2020

ph. _____

Vevey, le 29 août 2020

CONSEIL COMMUNAL
M. Olivier Raduljica, président
Grand-Rue 73
CP 2000
1820 Montreux 1

Votre don à l'Association caritative oecuménique PARTAGE-RIVIERA

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Votre courrier du 28 juin dernier, nous informant de votre décision de soutenir par un don notre association, nous a profondément touché et nous vous en remercions sincèrement.

Au nom du comité et des courageux bénévoles qui s'engagent sans compter en faveur des plus démunis de notre région, plus particulièrement depuis la mi-mars en raison de la pandémie, nous vous exprimons notre vive reconnaissance pour ce don de CHF 500.- reçu récemment, dont nous ferons le meilleur usage.

Ce geste de soutien, de solidarité et de partage, qui est tout à l'honneur du Conseil communal de Montreux, représente pour nous une marque de confiance et de reconnaissance pour notre action de lutte contre la précarité, à laquelle nous sommes particulièrement sensibles.

Avec les aides financières conjuguées des pouvoirs publics, des Eglises, des donateurs institutionnels, des sociétés, des clubs services et des privés nous pouvons accomplir notre mission dans de bonnes conditions en faveur des bénéficiaires.

Les obligations de sécurité sanitaire en raison de la pandémie nous ont forcés à concentrer momentanément la distribution alimentaire à Vevey, mais nous organisons la reprise pour septembre-octobre d'une distribution hebdomadaire à Clarens, dans les locaux de l'Eglise catholique Ste-Thérèse.

Nous sommes disponibles pour vous présenter brièvement notre action lors de l'une ou l'autre de vos séances.

Au nom du comité, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos très cordiales salutations.


Pierre-André Glauser
Président


Laurence Maïkoff Moix
Trésorière